

S'armer contre l'extrême droite

TOME 2

VIGILANCE ET INITIATIVES SYNDICALES ANTIFASCISTES

S'armer contre l'extrême droite
TOME 2

BILAN D'UN AN D'IMPOSTURE DES 88 DÉPUTÉ·ES FN/RN

©Auto édition 2023

Visa 80-82 rue de Montreuil, 75011 Paris

VISA a publié

Le FN au travail, Éditions Syllepse, 2003

FN, le pire ennemi des salarié.es, VISA, 2010

Contre le programme du FN, un argumentaire syndical, VISA, 2012

Barrage syndical antifasciste, VISA, 2014

Lumière sur mairies brunes, tome 1, Éditions Syllepse, 2015

Face au FN et à toute l'extrême droite, réponses et ripostes syndicales, VISA, 2016

Lumière sur mairies brunes, tome 2, Éditions Syllepse, 2017

VISA, 22 ans de luttes contre l'extrême droite... Et ce n'est pas fini !, VISA, 2018

Lumière sur mairies brunes, tome 3, Éditions Syllepse, 2020

S'armer contre l'extrême droite, un argumentaire syndical antifasciste, VISA, 2022

Lumière sur assemblée brune, autopsie des imposteurs RN à l'assemblée, VISA, 2022

www.visa-isa.org

assovisabis@gmail.com

table des matières

Page 5 : Qui sommes-nous

Page 7 : Introduction

Page 10 : L'extrême droite, c'est quoi ?

Page 15 : 22 juin 2022, première séance, premier dérapage...

Page 17 : Les mesures d'urgence du 22 juillet adoptées grâce au FN/RN

Page 23 : L'idéologie nauséabonde du FN/RN sur l'assurance chômage

Page 33 : Le FN/RN et la Russie ou comment se prendre les pieds dans le tapis

Page 41 : « Qu'il(s) retourne(nt) en Afrique »

Page 45 : Pour le FN/RN un bon travailleur étranger est un travailleur sans droit

Page 51 : Le cauchemar d'une protection sociale en mode préférence nationale

Page 59 : FN/RN, à la « niche » !

Page 65 : Le FN/RN part en croisade contre le « wokisme »

Page 71 : Le FN / RN et la réforme des retraites : opportunisme, racisme... libéralisme

Page 81 : Le FN/RN adore les fonds de pension

Page 89 : Le trouble jeu du FN/RN sur l'IVG

Page 99 : Réflexions syndicales antifascistes sur les violences d'extrême droite

Page 109 : Meurtre de Nahel et révoltes vs fascisation de la police et racisme de l'extrême droite

Page 117 : L'imposture sociale du FN/RN démasquée par ses votes

Qui sommes-nous ?

VISA est une association intersyndicale composée de plus de 150 structures syndicales : la FSU et plusieurs de ses syndicats, l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT-SO, de la CNT, le Syndicat de la Magistrature...

Depuis 1996, VISA recense, analyse et dénonce les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du FN/RN sur le terrain social.

VISA se veut un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail.

Les 17,9 % de Marine Le Pen à l'élection présidentielle de 2012, les 10,7 millions de voix obtenues au 2nd tour de l'élection présidentielle de 2017, et les 13,3 millions de voix obtenues en 2022 montrent non seulement que le discours fasciste s'est installé durablement dans la société française, mais aussi que son principal représentant, le FN/RN, progresse. L'arrivée récente de Zemmour dans l'arène politique ne fait qu'aggraver la situation.

Nous, syndicalistes, avons une responsabilité particulière pour combattre le venin raciste, sexiste, homophobe, antisyndical de l'extrême droite et dénoncer les pseudos solutions du FN/RN qui consistent à dresser les un·es contre les autres : les précaires, les immigré·es, les Français·es, les chômeur·euses et celles et ceux qui ont un emploi. Notre devoir est de défendre, de façon intransigeante, dans notre propagande et nos actions, la solidarité de tout le salariat quels que soient son origine ou son statut.

Ce combat syndical antifasciste doit être pris en charge par toutes les organisations syndicales, de la base au sommet et, autant que possible, dans l'unité la plus large.

VISA est partie intégrante de ce combat et y contribue :

- ▼ En informant sur les dangers et le développement de l'extrême droite en France, en Europe et dans le monde ainsi que sur les « passerelles » avec la droite dure.
- ▼ En analysant de manière critique les propositions dites sociales de l'extrême droite.
- ▼ En relayant sur son site toutes les prises de positions, actions des organisations syndicales contre l'extrême droite.
- ▼ En dénonçant toutes les discriminations racistes, sexistes, LGBTQIAphobes au sein et hors des entreprises.
- ▼ En se faisant l'écho de toutes les actions de solidarité avec les sans-papiers.
- ▼ En aidant, par des outils adaptés (journées de formation, brochures, affiches etc.), les équipes syndicales à se former et se mobiliser pour démystifier, aux yeux des salarié·es les propositions prétendues sociales de l'extrême droite.
- ▼ En alertant sur la présence dans les structures syndicales de militant·es d'extrême droite se prétendant responsables syndicaux.

INTRO

Suite aux élections législatives de juin 2022, le FN / RN a constitué un groupe parlementaire de 89 député.es. Cette première "historique et dramatique" a au moins un avantage : Lister et analyser les votes et les prises de position des député.es d'extrême droite pour pouvoir prouver leur imposture sociale, leur nocivité et leur dangerosité.

En effet, contrairement à la teneur de leurs discours, leurs actes et leurs votes à l'assemblée nationale vont à l'encontre des intérêts des salarié.es et plus globalement de l'immense majorité de la population.

Que ce soit sur les salaires, le pouvoir d'achat, l'écologie, la fiscalité, l'éducation, la culture, ou encore les services publics, le FN / RN a empêché toute mesure de progrès et a bien montré son visage pro libéral et antisocial.

Sur le sujet des retraites, qui a fait l'objet d'une très longue séquence parlementaire, l'hypocrisie du FN / RN a atteint des sommets. Officiellement opposé au passage à 64 ans, le groupe a su naviguer au fil des débats, sans trop se mouiller et surtout sans jamais proposer de solutions alternatives.

En résumé, le FN / RN a laissé filer les débats, sachant pertinemment que ses votes ne perturberaient pas la volonté gouvernementale de faire passer cette mesure régressive et particulièrement impopulaire.

De même, à l'occasion de sa niche parlementaire, le FN / RN a cru être subtil en ne mettant pas en avant ses obsessions idéologiques mais en cherchant à amadouer d'autres groupes parlementaires sur des propositions de lois anecdotiques. En fin de session, elles étaient fort heureusement toutes rejetées.

Pour un parti se prétendant hypocritement proche des salarié.es, notons qu'il n'a proposé aucun texte allant dans leur intérêt. Rien d'étonnant à cela, mais il appartient aux militant.es syndicaux de le répéter inlassablement à leurs collègues de travail.

Ensuite, malgré l'encadrement strict, quasi militaire, du groupe par S Chenu et R Labaye, les deux Capo de M. Le Pen, certains élus ont néanmoins dérapé lamentablement, le doyen J Gonzalés et G de Fournas notamment.

Au-delà de leurs actes, il faut également être attentif à leurs stratégies de vote.

Il ne faut pas se faire leurrer par leurs calculs, notamment quand le groupe FN / RN vote contre un texte du gouvernement tout en sachant que la droite va voter pour et que donc il va passer. Ni vu ni connu, il fait ainsi passer des lois avec lesquelles il est d'accord tout en votant contre pour tenter de préserver son image de soi-disant proche du peuple.

Nombre de ses députés ne se sont pas gênés par ailleurs de voter pour beaucoup de textes présentés par le gouvernement...

Continuons de démasquer les impostures sociales du FN / RN !

En parallèle, depuis l'entrée massive du FN / RN à l'assemblée, les violences d'extrême droite se sont multipliées à l'encontre des syndicats, des militant.es et des associations humanistes.

De même, des campagnes violentes ont été organisées contre l'implantation des CADA, allant jusqu'à des actes criminels contre des élu.es locaux.

Pour VISA, il n'y a pas de hasard : La banalisation de l'extrême droite, la porosité de ses "idées" et la montée de ses résultats électoraux, galvanisent les groupuscules fascistes et lorsque ceux-ci bénéficient d'une certaine impunité, voire d'une relative protection des forces de l'ordre, ils se sentent encore plus poussés des ailes, voire des griffes...

Et la proximité idéologique du FN/RN avec Poutine et ses méthodes barbares contribue sans doute aussi à pousser ces milices à des exactions de plus en plus intolérables.

Le mouvement syndical doit donc continuer de démasquer l'imposture sociale du FN/RN en direction du bon du travail, sans relâche, et contrer par tous moyens les exactions des nervis d'extrême droite.

Le 17 juin 2023, VISA a organisé des rencontres syndicales antifascistes qui ont rassemblé plus de 250 syndicalistes de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de la CFDT, de FO et de la CNT à la bourse du travail de Paris.

Au sein de l'emblématique salle Ambroise Croizat, plusieurs tables rondes et débats ont ponctué ces rencontres : la lutte contre l'extrême droite au travail, la lutte contre l'épidémie de complotisme et la violence exercée par l'extrême droite.



Les rencontres se sont terminées par un meeting en présence de Céline Verzeletti pour la CGT, de Benoît Teste pour la FSU, de Murielle Guilbert pour Solidaires et de Cédric Bottero, président de VISA.

Toutes et tous ont convergé vers la nécessaire lutte syndicale contre l'extrême droite et le travail à faire en interne comme en externe par les syndicats.

Toutes et tous ont également mis en avant le besoin indispensable de l'unité syndicale dans ce combat.

VIGILANCE ET INITIATIVES SYNDICALES ANTIFASCISTES

ORGANISE DES

RENCONTRES SYNDICALES ANTIFASCISTES

17 JUIN 2023, 10h

MEETING INTERSYNDICAL

avec Céline Verzeletti (CGT), Benoît Teste (FSU)
et Murielle Guilbert (Solidaires)

3 DÉBATS

1. Combattre l'extrême droite au travail
2. S'organiser face à la violence de l'extrême droite
3. Lutter contre l'épidémie de complotisme



BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS - 3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU, PARIS 10e

assovisabis@gmail.com www.visa-isa.org

L'EXTRÊME DROITE, C'EST QUOI ?

L'extrême droite, c'est la fin du syndicalisme

Le syndicalisme est né d'un rapport de force entre salarié.es (dominé.es) et un patron (dominant). Pour l'extrême droite, patron et salarié.es ont des intérêts communs dans l'entreprise, mais aussi dans le soutien à l'État, au pays, à la Nation, au dogme, à la religion, au chef.

Certains groupes d'extrême droite amalgament leur refus de la « mondialisation néo libérale » et celui de l'existence de la lutte de classe.

L'extrême droite divise les salarié.es et la population

Tout le discours repose sur un basique « eux » et « nous ». La désignation de boucs émissaires étrangers au groupe comme cause de déclin, de l'unité et du fonctionnement du groupe « majoritaire ». on y retrouve le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'antisémitisme... Groupe contre groupe alors que tout n'est pas si simple. L'extrême droite ne cherche qu'un bouc émissaire responsable de tout ce qui ne va pas.

L'extrême droite n'est pas « antisystème »

L'extrême-droite réécrit une histoire du pays et/ou de la Nation fantasmée, d'où une propagande galopante complotiste (nouveaux mots, « les médias nous mentent », « c'était mieux avant »...).

Elle milite pour un repli de l'éducation et de l'enseignement selon des critères réactionnaires : On croit en des lois intangibles ; à un pays éternel, une religion.

L'extrême droite n'est pas « le premier parti des chômeurs.es et des précaires »

C'est l'abstention, comme l'ont prouvée les différentes élections. Son discours, lorsqu'elle parle « des précaires » n'est que pour les opposer aux réfugiés et aux migrants.

Dans la réalité, les pratiques de l'extrême-droite, c'est la fermeture du Secours Populaire comme à Hayange et à Hénin-Beaumont. Ses militant.es sont absent.es du secteur associatif solidaires et des actions humanitaires.

L'extrême droite, c'est « le régime de la Peur »

Une éloge du nationalisme dont découle naturellement une glorification des valeurs martiales, de l'armée. Une obsession de la sécurité nationale envers les ennemis extérieurs mais aussi intérieurs, d'où une obsession sur le sujet de la criminalité. Primauté de la police sur la justice (discours sécuritaire), mieux à même de faire « justice » que les lois et les juges.

L'extrême droite, c'est le « culte du chef »

L'extrême droite est dirigé par un chef. « Celui-ci sait ». Il sait « les désirs de son peuple » puisqu'il représente le « pays réel » contre les élites. L'expression de « pays réel » est née en 1900 sous la plume de Charles Maurras (Action française). Suivant le degré de fanatisme de la population et l'idéologie du parti d'extrême droite, il mettra en place un style de gouvernement pouvant aller du type autoritaire à la pire dictature totalitaire.

L'extrême droite, c'est « le mépris pour les sciences, les intellectuels et les arts »

Pour les adeptes de la pensée d'extrême droite, les sciences et les arts sont les émanations vivantes du « système », les intellectuels leurs gardiens du temple. C'est pourquoi chaque dictature d'extrême droite tend à créer « sa » propre science, à contrôler les intellectuels, voire à les réprimer, et à créer son art « revivifié ».

**22 JUIN 2022, PREMIÈRE SÉANCE
DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE,
PREMIER DÉRAPAGE...**

1.

22 JUIN 2022, PREMIÈRE SÉANCE DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE, PREMIER DÉRAPAGE...

Ce 22 juin 2022, la place du Palais-Bourbon à Paris est envahie de journalistes. Marine Le Pen, veste bordeaux, avance à la rencontre des nouveaux députés FN/RN qui trônent « au garde à vous » sur le perron de l'Assemblée.

La dirigeante d'extrême droite a le sourire, son parti a fait élire 89 députés aux dernières législatives et peut former un groupe à l'Assemblée nationale pour la première fois depuis 1988. Cela dit, ils sont aujourd'hui 88, car à l'occasion d'une législative partielle fin janvier dans la Marne, Anne-Sophie Frigout a perdu son siège.

Mais il ne faut pas oublier Madame Ménard, non inscrite, mais bien fascisante.

Sébastien Chenu est là pour accueillir ses troupes. Conseiller régional des Hauts-de-France, il fait partie de la poignée d'élus FN/RN qui avait mis un pied dans l'hémicycle dès 2017 et se comporte en véritable caporal du groupe.

La rhétorique de la soi-disant dédramatisation n'a pas de secret pour lui : « *L'esprit de groupe est né dès la première minute. Tous nos députés portaient la veste et la cravate. Ils avaient fait le choix d'être particulièrement respectueux de l'institution* », poursuit-il.

Une façon de se distinguer des élus de La France insoumise qui sont arrivés sans cravate à l'Assemblée nationale.

En réalité, ils avaient reçu l'ordre d'être « endimanché », car avec cette tenue, les députés FN/RN cherchent à prouver leur « sérieux » et leur « volonté de ménager l'institution ». Une stratégie dite « de la cravate » qui va donner le ton du comportement du groupe et qui s'inscrit bien dans leurs valeurs conservatrices.

Mais la forme ne peut pas gommer longtemps le fond. En effet, cette première séance donne l'occasion au FN/RN de s'exprimer puisque José Gonzalez, député des Bouches-du-Rhône, a l'honneur de la présider en tant que doyen de l'Assemblée. À 79 ans, il fait un discours en forme d'ode à l'Algérie Française.

Dans sa brève allocution, l'élu du Rassemblement national élu de la 10^e circonscription des Bouches-du-Rhône a salué un « *symbole d'unité française* » avec la réunion de tous les députés, puis a surtout évoqué avec émotion l'Algérie, sa terre natale à laquelle il a été « *arraché* ». « *J'ai laissé là-bas une partie de ma France* », à l'indépendance de l'Algérie en 1962, a-t-il affirmé.

Celui qui se présente comme « *l'enfant d'une France d'ailleurs* » et « *un homme qui a vu son âme à jamais meurtrie par le sentiment d'abandon et les périodes de déchirement* », a ensuite lancé le vote à bulletin secret pour la présidence de l'Assemblée.

En clair, le député RN a choisi d'évoquer son attachement indéfectible à l'Algérie française et a nié les crimes commis par l'armée pendant la guerre. OAS quand tu nous tiens...

Marine Le Pen a moyennement apprécié car ce discours sortait des clous de sa stratégie de communication mais le mal est fait : L'extrême droite a de plus en plus de pouvoir, notamment celui de répandre ses idées au-delà de ses rangs.

Le FN / RN dans les commissions

Non content d'avoir présidé la première séance, le FN/RN, avec la complicité de la droite et surtout du gouvernement, va récupérer une vice-présidence de commission pour Hélène Laporte (affaires économiques).

Les députés FN/RN se sont répartis dans les 8 commissions permanentes de manière équilibrée, de 10 à 12 membres dans chaque.

Plus inquiétant encore, Sébastien Chenu, élu du Nord, s'est hissé jusqu'à la vice-présidence de la Chambre, d'où il organise, notamment, la formation des groupes d'études. Le FN/RN obtient également plusieurs groupes d'amitié au bout d'intenses négociations.

Jean-Philippe Tanguy préside notamment le groupe d'amitié France-Inde, quand Sébastien Chenu reçoit celui des Émirats arabes unis. Même chose pour les groupes de travail, Julien Odoul est par exemple choisi pour coprésider celui consacré à la rénovation de Notre-Dame de Paris.

En résumé, le FN/RN s'est bien installé à l'Assemblée, l'imposture continue, avec la complicité navrante du groupe Renaissance.

De fait, la banalisation de l'extrême droite s'accroît, preuve en est le match de football caritatif du 28 septembre organisé au profit de la lutte contre le cyber harcèlement des enfants qui réunissait des parlementaires et d'anciens joueurs professionnels.

Fort heureusement, la participation de députés du FN/RN a été dénoncée par les députés de gauche qui ont décidé de boycotter le match, soutenus par certains députés de Renaissance.

Autre bonne réaction, celle de Karembeu, champion du monde, qui a refusé de se faire prendre en photo avec les députés FN/RN. À noter également que quand Odoul (porte-parole du groupe FN/RN et qui s'est blessé tout seul en tapant dans le ballon...) parlait à ses coéquipiers des autres partis, ceux-ci l'ignoraient.

Les mesures d'urgence du 22 juillet adoptées grâce au FN/RN

Il aura fallu pas moins d'une semaine, du lundi 18 au samedi 22 juillet 2023, pour que l'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le texte a été approuvé au petit matin par 341 voix contre 116 grâce aux votes des élus FN/RN.

Les débats à l'Assemblée se prolongeront jusqu'au 4 août jusqu'à l'adoption d'une loi plus globale sur le pouvoir d'achat.

Dans les deux cas, le groupe FN/RN a donc offert ses voix pour les mesures du gouvernement, votant ainsi pour des textes de loi qui s'inscrivent bien dans une logique libérale et antisociale.

« C'est grâce à Marine Le Pen que le premier texte d'importance voté par l'Assemblée nationale a porté sur le pouvoir d'achat », a même déclaré Julien Odoul, député FN/RN de l'Yonne. Pourtant, quand on regarde le contenu, il n'y a pas de quoi pavoiser, les salarié.es n'y trouvent pas leur compte, loin de là.

Quoi qu'il en soit, ce premier texte fut l'occasion pour les députés FN/RN de faire leurs armes dans l'hémicycle. Le premier à se mettre en valeur est Jean-Philippe Tanguy, 36 ans. Ce transfuge de Debout la France se fait rapidement remarquer à la tribune par ses prises de parole incisives. « *Silence !*

Silence pour la France ! », crie le député, le 22 juillet, en direction des élus de la Nupes qui le chahutent, et sous les yeux amusés de Marine Le Pen.

Le vote positif de Marine Le Pen

Estimant que « *tout ce qui peut être redirigé vers la poche des Français est bon à prendre* », comme l'a exposé à plusieurs reprises Sébastien Chenu, le parti lepéniste a approuvé l'ensemble du texte, sans pour autant taire des critiques qui rejoignaient parfois celles de la gauche antilibérale.

Quoi qu'il en soit, cette convergence répétée au cours des votes entre les députés macronistes, la droite et l'extrême droite prouve une fois de plus l'imposture des députés FN/RN : Publiquement, ils déclarent que les mesures d'urgence sont insuffisantes, mais dans l'hémicycle, ils les approuvent et rejettent les amendements progressistes de la gauche.

En effet, les « avancées » de la séance du 22 juillet sont notoirement insuffisantes pour les salarié.es notamment : C'est le cas du plafonnement de la hausse des loyers à 3,5 % ou de la revalorisation des retraites, des minima sociaux (dont le RSA) et des allocations familiales de 4 %. Ce qui correspond à un coup de pouce bien inférieur à l'inflation.

D'autre part, des mesures contraires à la philosophie du progrès social, en particulier le choix de ne pas actionner

le levier de l'augmentation collective des salaires mais celui des primes, ont également été adoptées grâce aux votes FN/RN.

Et même si le plafond de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dite « prime Macron », instaurée en 2018 pour répondre au mouvement des gilets jaunes, passe de 2 000 à 6 000 € en étant renommée « prime de partage de la valeur », l'attribution de cette prime reste à la discrétion de l'employeur.

La loi d'urgence pour le pouvoir d'achat, plus globale et adoptée définitivement jeudi 4 août 2022, avait l'allure d'un galop d'essai pour le gouvernement et sa stratégie forcée du compromis, faute de majorité absolue.

la déconjugalisation de l'AAH, une nouvelle indemnité carburant, le prolongement d'un bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, une augmentation des fonctionnaires...

Pendant les débats, Marine Le Pen a estimé que ce projet est « urgent » pour les Français, tout en critiquant « l'usine à gaz » de l'aide carburant pour les « gros rouleurs ».

Ce genre de propos ressemble furieusement à la logique du « en même temps »...

En clair, le FN/RN, et continue de plaider pour une baisse de la TVA sur les prix de l'énergie.

« Le RN a une stratégie très habile d'incarner un contraste puissant avec l'extrême gauche, de jouer au gendre idéal. Ils ont vraiment une capacité à élargir leur électorat quand je pense que LFI se cantonne à sa base militante », analyse pour l'AFP un cadre de LREM.

L'Assemblée nationale donne dans l'après-midi du 4 août un dernier feu vert au premier volet de mesures en faveur du pouvoir d'achat, malgré une motion de rejet LFI contre un texte de « régression » selon ces députés.

Les réactions sont divisées : dans la majorité, on vante des mesures « concrètes ».

Le groupe LR, à qui des gages ont été donnés, s'est aussi prononcé pour des dispositions allant « dans le bon sens » mais « insuffisantes » et laissant « un goût d'inachevé ».

Les députés FN/RN soutiennent des « petits pas », tout en déplorant d'avoir été écartés des négociations avec l'exécutif. Mais cela ne les a pas empêché de voter pour le texte du gouvernement...

Sur la forme, au début de cette soirée du 4 août, les députés de la Nupes ont même quitté brièvement l'hémicycle, pour protester contre la décision de la présidente de séance (FN/RN) de donner la parole à Marine Le Pen, alors qu'un autre élu du Rassemblement national vient de s'exprimer. Puis, les élus FN/RN font claquer leurs pupitres pour couvrir les déclarations d'un élu de gauche qui venait de les traiter de « fachos ».

Enfin, lors des discussions autour du volet écologique du projet de loi Pouvoir d'achat, et la proposition d'instaurer des dérogations au droit de l'environnement afin d'accélérer la mise en service d'un terminal méthanier au Havre, à même d'acheminer du gaz en provenance d'autres pays que la Russie, le FN/RN a critiqué l'aile gauche, qualifiant ses députés d'ayatollahs verts.

Malgré ses discours, le FN/RN est décidément très éloigné des préoccupations environnementales.

Les dispositions votées le 22 juillet concernant les salarié.es

Une prime de partage de la valeur (PPV). Les employeurs pourront verser, jusqu'au 31 décembre 2023, une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 3 000 euros (ou 6 000 euros en cas d'accord d'intéressement) par an, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales, pour les salariés dont le revenu équivaut à moins de trois fois la valeur du Smic ;

Une baisse des cotisations sociales appliquée aux travailleurs indépendants dont les revenus se situent au niveau du Smic, pour leurs revenus 2022 et à l'avenir. Cette réduction représente 550 euros de gain de pouvoir d'achat par an, selon le gouvernement ;

La mise en œuvre d'accords d'intéressement facilitée, notamment dans les petites entreprises.

L'incitation des branches professionnelles à ouvrir des négociations en matière de rémunération. Le délai d'ouverture des négociations par les branches professionnelles est réduit de 3 mois à 45 jours lorsque les minima conventionnels sont inférieurs au Smic. « Une branche faisant l'objet d'un décret de constatation et ne réagissant pas, sera automatiquement fusionnée. Cet outil permettra de mobiliser le dialogue social pour avoir un niveau de rémunération au moins égal au Smic quel que soit le niveau de la branche », a précisé Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Pour faire face à la reprise temporaire d'activité de centrales à charbon, l'embauche et la réembauche de salariés ; Par ailleurs, les députés ont voté le 22 juillet 2022 la possibilité pour les entreprises de racheter aux salariés les jours de RTT auxquels ils auraient renoncé. Cette mesure, qui fait partie du projet de loi de finances rectificative, sera limitée dans le temps, entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

Fort heureusement, les organisations syndicales ne sont pas dupes et elles ont publié un communiqué commun reproduit ci-après.

Décidément, le FN/RN est bel et bien et toujours l'ennemi du monde du travail, quoi qu'il en dise.



Le communiqué intersyndical suite au vote du 22 juillet



Parce qu'elles considèrent que le salaire relève du partage des richesses, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur le fait que le sujet prioritaire doit être l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minima sociaux et des bourses d'études.

Une succession de mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État ne peut constituer un ensemble suffisant pour répondre à l'urgence. Réduire les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, exige avant tout des mesures visant à une meilleure répartition des richesses au profit des salariés. Le salaire doit demeurer la base d'un partage des richesses rééquilibré en faveur des salariés. La prise en charge de mesures de pouvoir d'achat est aussi de la responsabilité des employeurs privés comme publics.

Les organisations syndicales et de jeunesse réaffirment que le Smic doit demeurer un salaire d'embauche et qu'il ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au Smic toute leur carrière professionnelle.

La conditionnalité des aides aux entreprises est aujourd'hui un impératif. Elle doit permettre aux branches professionnelles et aux entreprises de mener des politiques plus concrètes en matière sociale et environnementale, notamment par le dialogue social. Le futur débat parlementaire doit permettre d'avancer notamment sur cette conditionnalité des aides aux entreprises qui ne jouent pas le jeu en matière salariale.

Les organisations syndicales et de jeunesse rappellent que ces exonérations et allègements de cotisations mettent à mal notre système de protection sociale collective.

Les organisations syndicales conviennent de se réunir à nouveau début septembre afin de poursuivre leurs échanges.

**L'IDÉOLOGIE NAUSÉABONDE
DU FN/RN
SUR L'ASSURANCE
CHÔMAGE**

2.

L'IDÉOLOGIE NAUSÉABONDE DU FN/RN SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

2. Chapitre

« Dis-moi comment tu traites tes chômeur·ses et je te dirai dans quelle société tu veux vivre... »

Depuis plusieurs années, des reculs historiques des droits de chômeurs et précaires ont été initiés par les gouvernements successifs sous l'impulsion notamment de la présidence Macron et de 1^{er} ministres/ministres de l'emploi plus ou moins inspirés : du couple ultralibéral Philippe/Pénicaud à l'actuel duo de choc Borne/Dussopt ! Avec à chaque fois un florilège de petites phrases assassines sur le « pognon de dingue » des aides sociales, la « traversée de la rue » - ou récemment « du vieux port » ! - pour fustiger les assistés et feignants... Des baisses drastiques de droits ont ainsi été validées par les différents attelages gouvernementaux, contre l'avis unanime des organisations syndicales siégeant à l'Unedic et à l'encontre des chômeurs : remise en cause des critères de durée de travail permettant d'ouvrir un droit à allocation, révision du mode de calcul du montant de l'allocation entraînant des baisses de droits allant jusqu'à 50 %, dégressivité des allocations... Et avec une accentuation sans précédent des mesures de contrôles, coercition et sanctions uniquement concentrées sur les privés-es d'emploi ou autre allocataires de minima sociaux de la part des services de Pôle Emploi ou de ses cotraitants/sous-traitants. Le projet annoncé France Travail s'inscrit totalement dans cette lignée idéologique : baisses de droits, contraintes et sanctions.

En octobre 2022 le calendrier parlementaire - décidé par le gouvernement avant la bataille des retraites repoussée à début 2023 - inscrit à l'agenda parlementaire un projet de loi scélérat et emblématique.

« Projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi »

Le fond de ce projet de loi vise de prolonger les mesures régressives antérieures contre les chômeurs et chômeuses décidées et promulguées unilatéralement par le précédent gouvernement ; sans même faire semblant de passer par la case obligatoire d'ouvertures de nouvelles négociations avec les partenaires sociaux ; et d'en profiter au passage pour entériner de nouvelles régressions et baisses de droits très graves pour les seuls chômeurs : ici

ça sera la durée de droits ouverts au chômage qui sera baissée de 25 % (du jamais vu !) et par décret en février 2023 ! Rien pour fâcher le patronat !

Les interventions du groupe RN et de ses député·es ont été ici encore à l'image de leur stratégie dite « de la cravate » : tentative de respectabilité et de dédramatisation en limitant les excès de langage (mais sans les éviter ! comme on le verra...) et usage de parcimonie dans le travail parlementaire malgré un groupe de 89 député·es. Ainsi, sur 8 heures et demie de débats en commission on ne

trouve que 2 minutes d'interventions du FN/RN. Leurs député·es concentrent leurs interventions sur la séance plénière publique dans l'hémicycle pour y faire des effets de manche.

Les député·es FN/RN n'ont même pas défendu des amendements qu'ils avaient déposés ! Certainement en raison des différences internes d'un parti traversé par des divergences sur les questions de la protection sociale ou de l'accès à l'emploi.

Marine Le Pen refuse d'abord de fustiger les fraudes à l'assurance chômage ou les « assistés » dénoncés par ses collègues en circonscription. Elle ira même jusqu'à déclarer *« Cette philosophie, je la connais : elle consiste à dire que si les gens sont au chômage, c'est de leur faute. Je vous comprends, car si ce n'est pas de leur faute, c'est de la vôtre. C'est bien souvent le cas puisque, par définition, c'est vous qui pouvez agir pour la création d'emploi, mais vous ne le faites pas. Les 5,4 millions de demandeurs d'emploi en France ne le sont pas par leur propre volonté, mais il existe un pourcentage minime de gens qui ont tendance à abuser du système, comme partout. »*

Mais elle reprendra bien vite sa pente naturelle en défendant des amendements au seul profit du patronat... Voir plus bas sa proposition d'amendement adopté concernant l'enchaînement de CDD et de CDI...

Au final, le groupe FN/RN ne votera pas le texte issu de la commission paritaire mixte car selon les députés du Rassemblement national, avec ce projet de loi, *« punition et culpabilisation sont à l'ordre du jour »*... mais en totale contradiction avec cette posture, il aura tout fait pour aggraver la loi par des

dispositions rétrogrades et essayer de faire passer ses « fondamentaux » contre les étrangers et les précaires...

Préférence ou priorité nationale : l'obsession xénophobe !

À de multiples reprises et chacun leur tour plusieurs député·es porteront des amendements au fort relent xénophobe contre ces étrangers qui viennent sans doute toujours *« égorger nos fils et nos compagnes »* et *« piquer nos emplois »* !

Amendement visant à ce que les « étrangers » soient privés de droits aux allocations chômage

Joëlle Mélin députée de la 9^e circonscription des Bouches du Rhône proposera un amendement n° 227 visant à ajouter un article au projet de Loi ainsi rédigé : *« Ne peuvent pas prétendre aux droits édictés au I et au II les étrangers - hors citoyens de l'Union européenne - qui ont déjà cumulé une année pleine d'allocation chômage et dont le titre de séjour est conditionné à l'obtention d'un emploi. »*

Si la portée de cet ajout semble limitée à certaines « catégories » d'étranger l'exposé des motifs de cet amendement est bien plus explicite : *« Cet amendement tend à réserver le principe de solidarité et d'allocation chômage aux citoyens français. Les étrangers - hors union européenne - ne pourront prétendre qu'à l'équivalent d'une année pleine de droit au chômage, année pendant laquelle ils pourront trouver un nouvel emploi afin de renouveler les conditions de leurs titres de séjour. (...) »*

L'explication qui suit est à l'avenant puisque contrairement à ce que l'on pourrait croire en le lisant cet amendement ne vise selon ses auteurs qu'à lutter « contre la libéralisation du marché du travail » (sic), contre les « multinationales prédatrices » (sic) dans l'intérêt des seuls citoyens français qui en sont victimes ! Ben voyons ! Les étrangers qui cotisent aussi à l'assurance chômage sont sans doute épargnés ! Quand on sait les liens historiques et structurels entre le patronat le plus réactionnaire et l'extrême droite, on ne peut que dénoncer ce discours hypocrite : « (...) Ajoutons que le principe de solidarité, participe du contrat social français, qu'il a été la garantie d'un droit solide et protecteur depuis 60 ans, et qu'il est - depuis peu - dénaturé au profit d'une libéralisation du marché du travail. Cette libéralisation passe nécessairement par le fait de contraindre les demandeurs d'emploi par une forte demande, et que cette demande a été artificiellement construite en France par l'immigration dite "de travail" afin de peser à la baisse sur les salaires. Aussi, afin de corriger cette erreur politique, qui a consisté - ni plus ni moins - à fabriquer des travailleurs précaires, à accentuer la concurrence entre les travailleurs, souvent au bénéfice de multinationales prédatrices ou d'entreprises peu scrupuleuses, le but de cet amendement est donc de réserver le principe de solidarité aux citoyens français qui sont directement victimes d'une mauvaise organisation du marché du travail. »

Reconnaissons une certaine constance dans ce pilier idéologique du FN/RN puisque lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, le Rassemblement national avait déjà proposé de réserver les allocations familiales aux « foyers dont la personne qui assume la charge effective est de nationalité française »

et de les délivrer « avec des critères fermes » aux personnes de nationalité étrangère.

Le rapporteur du texte rappellera que cette « proposition entraînerait une rupture d'égalité entre des salariés qui ont cotisé identiquement et, de ce fait, remettrait en cause le caractère assurantiel de l'assurance chômage, qui est fondé sur le principe du lien entre les cotisations et les droits acquis. » L'amendement sera rejeté en séance.

Amendement visant à instaurer des statistiques des « étrangers » inscrits au chômage !

Joëlle Mélin députée de la 9^e circonscription des Bouches du Rhône proposera aussi un amendement n° 228 visant à créer des statistiques spécifiques sur les étrangers inscrits à Pole Emploi rédigé ainsi : « En concertation avec les services de Pôle emploi, le ministre chargé du travail et le ministère du travail publient un rapport annuel sur le nombre de demandeurs d'emploi étrangers. Ce rapport doit faire état du nombre de demandeurs par nationalité, par durée de temps de chômage, par type d'emploi demandé, et par départements. »

Si certains avaient des doutes sur les intentions réelles de cet ajout, il suffit de lire l'exposé des motifs : « Dans les protocoles de Pôle emploi, les administrateurs ont pour mission de renseigner la nationalité d'une personne lors de l'inscription à la demande d'emploi. Ces informations doivent pouvoir être consultables et rendues publiques afin de mieux appréhender le comportement des demandeurs d'emploi étrangers, notamment pour comprendre si ceux-ci se dirigent vers les filières en souffrance et les territoires en sous dotation. »

Cette stigmatisation d'une catégorie de chômeurs en raison de leurs origines est bien évidemment contraire au droit français mais confirme que le fond idéologique de l'extrême droite au parlement n'a pas varié.

Amendements visant à priver les « étrangers » de droit de vote aux élections professionnelles

Pour essayer de faire passer la pilule de la régression des droits pour les chômeurs et précaires, le gouvernement a ajouté - dans ce projet de loi sur l'assurance chômage ! - des articles sur les élections professionnelles et aussi sur la validation des acquis de l'expérience. Pour les élections professionnelles il s'agit de permettre aux salariés présents depuis au moins 3 mois de devenir électeurs ainsi que ceux disposant d'une délégation écrite (les cadres dirigeants). Rien de transcendant mais une bonne occasion pour le groupe RN pour déposer ses amendements maladroits contre les étrangers.

Ainsi Laure Lavalette députée de la 2^e circonscription du Var et coordonnatrice du groupe FN/RN au sein de la commission des Affaires sociales proposera un amendement visant à réserver le droit de vote dans les élections professionnelles aux salariés « de nationalité française ».

Là aussi l'exposé des motifs est très éclairant : « *En ce sens, les entreprises doivent demeurer dans le giron de la souveraineté nationale. Et tandis que la condition de nationalité pour les élections professionnelles avait été supprimée de la législation par la loi n° 72517 du 27 juin 1972, le groupe Rassemblement National estime indispensable que seules les personnes disposant de la nationalité Française puissent voter dans les instances de*

représentation, qui jouent un véritable rôle sur leur organisation interne et leur capacité d'influence externe. Rappelons qu'il en va de même manière pour les élections politiques nationales, réservées aux citoyens français. Pour les mêmes raisons, le présent amendement a aussi pour objectif d'éviter toute tentative d'ingérence étrangère ou de revendication communautariste par la voie d'une représentation d'étrangers au sein de ces instances. Ce risque doit d'autant moins être éludé dans le contexte de tensions géopolitiques et commerciales que nous connaissons actuellement. »

Matthieu Marchio député de la 16^e circonscription du Nord - se croyant sans doute très subtil ! - proposera d'autres amendements allant dans le même sens avec la possibilité d'être éligibles aux « *seules personnes qui sont en mesure de s'exprimer en langue Française* » pour « *siéger dans les instances de représentation* » !! Car il doit penser que seuls les étrangers sont illettrés ! Ce même député du Nord rédigera et défendra un amendement pour réserver les élections professionnelles aux seules « *personnes disposant de la nationalité Française, ou de toute autre nationalité d'un État membre de l'Union européenne* » (...) « *tenant compte des libertés fondamentales édictées par les traités européens* » (..)

Il tient à préciser que selon lui « *Une telle mesure ne contreviendrait aucunement à la possibilité pour les travailleurs étrangers de faire entendre leur voix et de faire valoir leurs droits, de la même manière que les élections politiques nationales réservées aux nationaux, ou les élections municipales réservées aux citoyens européens, ne privent pas les étrangers extracommunautaires de droits.* »

Haro, haro, haro sur les chômeurs et les étrangers ! Chassez le naturel du FN/RN et il revient au galop.

Amendement visant à priver les précaires de droit de vote aux élections professionnelles

Victor Catteau, député de la 5^e circonscription du Nord fera, lui, preuve d'une certaine originalité toujours en matière d'élections professionnelles. Son amendement vise explicitement à réserver le droit de vote aux seuls salariés... « en contrat à durée indéterminée ». Il justifie cette proposition dans son exposé des motifs : « Aujourd'hui, les élections professionnelles sont ouvertes à tous les salariés ayant au moins un an d'ancienneté. Un contrat à durée déterminée est renouvelable deux fois dans la limite de dix-huit mois. Cette situation engendre la possibilité qu'un salarié en contrat à durée déterminée soit élu pour une durée supérieure à la durée de son contrat de travail. Cet amendement permettra d'éviter toute désorganisation de la société. » Dans la même logique de division et de restriction de droits, ce député du Nord défendra des amendements visant à allonger l'ancienneté dans l'entreprise (en la portant de 3 à 6 mois puis 18 mois voire 2 ans !) pour pouvoir voter ou se présenter aux élections professionnelles.

Cela traduit aussi une volonté de mettre en dehors du droit les personnes les plus précaires, les plus jeunes et les femmes, puisque celles-ci représentent 70 % des travailleurs intérimaires.

Article 8 du préambule de la Constitution de 1946, inscrit dans le bloc de constitutionnalité : « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination

collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises » sans distinction en raison de son identité, de son origine mais simplement par leur statut de travailleurs.

Amendement visant à affaiblir les organisations syndicales !

Marine Le Pen, elle aussi, s'inscrira dans la longue tradition frontiste antisyndicale ou pour des syndicats inféodés au patronat (cf. la charte du travail de Pétain ou Mussolini). Elle déposera un amendement visant à permettre des candidatures « libres » dès le 1^{er} tour des élections professionnelles. Son explication a le mérite de la concision : « Le renouvellement du dialogue social est indispensable à notre pays. Cet amendement propose de rendre les candidatures libres (et non réservées aux syndicats) dès le 1^{er} tour des élections professionnelles. »

Tous ces amendements qui seront rejetés s'inscrivent clairement dans une stratégie de division du monde du travail par le FN/RN visant à créer des sous catégories de salarié-es en raison de leurs origines, de leurs statuts ou de leur volonté d'unir leurs forces.

C'est tout le contraire que nous défendons dans notre projet syndical et les valeurs que nous partageons avec l'extension de tous les droits par le haut car quand on commence à les restreindre par le bas, il n'y a plus de limites. Tout le monde est perdant !

Le FN/RN ne vise qu'à diviser la classe ouvrière au seul profit du patronat. « Cinquante ans après, vos cravates ne cacheront jamais votre flamme ! Jamais ! »

Pour les salarié-es deux reculs majeurs de droits entérinés : à droite toute ! Parfaite entente FN/RN + majorité présidentielle + Les Républicains

Deux modifications significatives entraînant des ruptures de droits pour une part significative des salarié-es seront débattues et finalement votées avec une entente cordiale de l'arc droit du parlement du Modem au RN : la requalification possible en démission à la fois des abandons de postes mais aussi de certains refus de transformation de CDD en CDI. Ce sont des mesures assez techniques et avec une forte dimension réglementaire et politique ; mais surtout la conséquence immédiate est que les personnes concernées se voient privées de leur protection sociale et donc d'un revenu de remplacement sous forme d'allocation chômage.

Abandons de postes requalifiés en démission : la droite à l'initiative avec le soutien du FN/RN

Il s'agit d'une initiative d'un député LR de Seine et Marne Jean-Louis Thiériot. Il considère que les salariés concernés utilisent, selon lui, « *l'abandon de poste pour obtenir le chômage. Ce sont des fraudeurs qui organisent leur carrière ou leur non-carrière aux frais de la collectivité nationale* »

Selon le député à l'origine de cet amendement, il y a « *toute une série d'entreprises qui vont de la petite boulangerie aux restaurateurs, aux transports scolaires qui sont victimes d'abandon de poste du jour au lendemain par quelques salariés* ». En oubliant sciemment ce que rappelle Denis Gravouil, secrétaire confédéral de la CGT que « *Les abandons de poste, c'est généralement la seule solution qui reste à des salariés qui n'ont pas réussi à obtenir une rupture*

conventionnelle dans des cas de très mauvaise situation de dégradation de travail. Pour nous, c'est un véritable scandale et un moyen de soumettre les salariés à une relation dont ils ne pourraient pas sortir. »

En effet, nombre d'entreprises notamment de grande taille y trouvent leur compte. L'abandon de poste est ainsi souvent une solution négociée voire initiée par l'employeur. Parfois, il s'agit d'une petite entreprise qui ne peut pas faire face au paiement d'une indemnité de licenciement et sera aussi sécurisée, il est en effet impossible de contester un abandon de poste. Le salarié, quant à lui, y trouvera son compte, son attestation Pôle emploi lui permettra de percevoir des allocations chômage puisqu'il a été privé involontairement d'emploi.

Le but de cet amendement, celui affiché au moins, est de préserver le budget de l'assurance chômage. Le but réel est uniquement politique, voire populiste : il consiste à flatter la partie de l'opinion qui considère que les salariés abandonnant leur poste sont des fraudeurs fainéants qui abusent du système.

Cet amendement voté grâce aux voix du FN/RN est donc un revirement juridique important ; car en droit français, la démission ne se présume pas. Les défenseurs des salariés vont devoir gérer des situations complexes juridiquement avec des répercussions humaines et financières désastreuses, quand bien même l'amendement offre la possibilité de recours aux Prud'hommes.

Refus de contrats à durée indéterminée (CDI) pour les salariés en contrat court. Marine Le Pen à l'écoute des patrons... avec la droite et la majorité présidentielle en soutien !

À l'avenir, un salarié en fin de contrat à durée déterminée (CDD) ou de contrat d'intérim qui refuse un CDI deux fois en l'espace d'un an, sur un même emploi, le même lieu de travail et avec un salaire au moins équivalent, sera privé de son droit à indemnisation chômage. Il sera là encore considéré comme démissionnaire donc non indemnisable. L'employeur devra informer Pôle emploi des refus de CDI. Pôle emploi devra vérifier la compatibilité des refus avec les offres raisonnables d'emploi que le chômeur doit déjà accepter sous peine de sanction.

Marine Le Pen explique l'origine de cet amendement pour ajouter une disposition qui n'était pas prévue dans le projet de loi initial : « *Nous avons été saisis par de nombreux chefs d'entreprise qui voient des gens refuser un CDI à l'issue d'un CDD. C'est inadmissible. (...) L'amendement proposé est simple et juste. Il vise à considérer comme démissionnaire, et donc sans droit à l'ouverture des allocations chômage, toute personne refusant un CDI à l'issue d'un CDD.* »

Au moins les choses sont claires et dites publiquement : le patronat à l'oreille du FN/RN ! Ce n'est pas vraiment un scoop pour nous qui observons attentivement ces relations historiquement « amicales » voire convergentes entre l'extrême droite et les capitalistes ! Quant aux chômeurs, Marine Le Pen après avoir relativisé dans son discours initial la part « minime » de ceux qui abusent, se lâche et révèle le fond de sa pensée « ... *certaines fraudent, en choisissant de ne travailler que*

quelques mois en CDD, avant d'arrêter pour quelques mois - c'est tellement sympa ! (...) Nous luttons contre la fraude, car frauder, c'est mal, que l'on soit un employeur... ou un salarié profitant de l'indemnisation du chômage. »

Dans un premier temps cet amendement FN/RN ne sera pas voté en séance à l'Assemblée Nationale, non pas en raison de son fondement idéologique mais pour des difficultés juridiques de mise en œuvre. Mais il sera réintroduit dans le texte final par la commission mixte paritaire avec le Sénat (majoritairement à droite) et l'Assemblée nationale.

Il s'agit donc d'un recul de droits importants pour les salarié-es ayant pour origine directe une proposition d'amendement du FN/RN, et ce, grâce à une collusion avec la majorité présidentielle et Les Républicains.

La solidarité internationale entre tous les travailleurs et travailleuses est un principe fondamental de notre engagement syndical par humanisme et solidarité de classe mais aussi par ce que ce n'est jamais en privant certaines catégories d'actifs de droits qu'on a fait progresser la situation de l'ensemble des travailleurs et travailleuses ; ça a toujours été historiquement le contraire !

Le FN RN est bien un parti ennemi des travailleurs et des travailleuses avec ou sans emploi !





Arrivée au pouvoir de l'extrême droite : solidarité avec les Italien-nes pour le respect des droits

Les dernières élections générales italiennes ont vu l'extrême droite arrivée en tête du scrutin. Avec la droite elle détient une majorité absolue lui permettant de constituer un gouvernement. Le poste de cheffe du gouvernement devrait être occupé par une candidate dont la filiation fasciste ne fait pas mystère.

Ce séisme politique qui tend à banaliser l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite en Europe intervient alors même que le bloc de la droite et de l'extrême droite suédoise a gagné d'une courte majorité les élections législatives face à la gauche parlementaire sortante. Ce contexte n'est pas sans entrer en résonance avec, en France, le score important du RN aux dernières élections législatives et l'arrivée d'un groupe de 89 député-es à l'Assemblée Nationale en juin dernier.

Nos organisations prennent avec le plus grand sérieux cette situation et la dynamique inédite qui voit progresser les idées nationalistes, racistes, contraires aux droits des femmes, des LGBTQi+ et antisociales partout en Europe.

Nous adressons notre soutien aux syndicalistes italiens et italiennes et à l'ensemble de la population qui risquent de faire grands frais de politiques anti syndicales. Nous considérons que c'est d'abord en répondant aux attentes sociales de la population particulièrement malmenée par les crises économiques, sociales, écologiques, acculée par les hausses généralisées des prix que l'on s'opposera durablement aux idées et pratiques des politiques d'extrême droite. En ce sens, nous décidons de renforcer notre lutte contre l'extrême droite et de travailler ensemble à empêcher son développement et son accession au pouvoir.

**LE FN/RN ET LA RUSSIE
OU COMMENT SE
PRENDRE LES PIEDS
DANS LE TAPIS**

3.

LE FN/RN ET LA RUSSIE OU COMMENT SE PRENDRE LES PIEDS DANS LE TAPIS

3. Chapitre

Les vieilles relations du RN/FN avec la Russie post-soviétique sont connues depuis longtemps, avec les soupçons de financements illicites et d'échanges de services qui s'ensuivent...

En 2005, à Moscou, Jean-Marie Le Pen, proche des nationalistes antisémites russes, appelle de ses vœux la création d'un « espace boréal (...) chrétien, humaniste, au niveau de vie plus haut qu'ailleurs », de l'Europe de l'Ouest à la Russie et à la Biélorussie.

En 2007 une note de Philippe Olivier, beau-frère et conseiller de Marine Le Pen, réaffirme : « Nos intérêts vitaux nous commandent instamment de regarder vers l'Est. C'est là que se trouve le pôle de reconquête démographique de l'Europe et de résistance à l'islamisme et au nouvel ordre mondialiste. Parce que notre combat est avant tout civilisationnel, c'est vers cette Europe libre qu'il faut nous tourner ».

Le programme du FN pour les élections présidentielles de 2012 prône : « l'avènement d'une Europe des Nations, une sortie du commandement intégré de l'OTAN et

l'offre à la Russie d'une alliance stratégique poussée, fondée sur un partenariat militaire et énergétique approfondi »... Et Marine Le Pen précise dans une interview : « Je ne cache pas que, dans une certaine mesure, j'admire Vladimir Poutine. (...) Nous devons développer des relations avec Moscou, nous partageons de nombreux intérêts communs, tant sur le plan civilisationnel que stratégique ».

En 2014, le FN obtient un prêt de 9,4 millions par une banque tchéco-russe à des conditions très favorables... de nombreuses enquêtes sur le sujet sont encore en cours. Marine Le Pen s'est toujours défendue de s'être engagée à quoi que ce soit avec Vladimir Poutine. Mais elle multipliera par la suite les déclarations en faveur de la politique du Kremlin...

Elle légitime l'annexion de la Crimée en 2014 : « Je ne crois absolument pas qu'il y a eu une annexion illégale de la Crimée : il y a eu un référendum, les habitants souhaitent rejoindre la Russie ».

Elle défend l'intervention russe en Syrie en 2015 : « Ces doutes exprimés sur les

frappes russes, de la même manière que l'enquête lancée en France, participent de la décrédibilisation de l'action menée par Vladimir Poutine. La France aurait dû faire ce que la Russie est en train de faire ».

Ses visites à Moscou sont de plus en plus officielles. En 2015, elle est reçue par le président de la Douma. En 2017, un mois avant le premier tour de l'élection présidentielle, elle est reçue officiellement par Vladimir Poutine, et la photo de leur poignée de main est largement diffusée dans la presse. Depuis 2019, les eurodéputés du FN/RN multiplient les votes favorables à la Russie. On peut citer le vote contre la « *Résolution proclamant la nécessité de cesser de traiter la Russie comme un « partenaire stratégique »* » le 12 mars 2019 ; le vote contre la « *Résolution recommandant à la Commission européenne de lutter contre les menaces russes à la sécurité de l'Europe »* » le 16 septembre 2020 ; ou encore le vote contre la « *Résolution condamnant l'accumulation de troupes russes à la frontière ukrainienne »* » le 29 avril 2021.

Des informations américaines ont pointé les millions de dollars versés par la Russie à divers partis politiques afin d'« *accroître son influence sur des individus et partis »* et s'assurer que ceux-ci « *obtiennent de bons résultats aux élections »*. Le FN/RN semble aux premières loges. C'est un des angles d'attaque d'Emmanuel Macron lors de son débat avec Marine Le Pen entre les deux tours de la dernière présidentielle : « *Vous*

dépendez du pouvoir russe et vous dépendez de Monsieur Poutine ».

La guerre en Ukraine a amplifié ces accusations et embarrasse le FN/RN qui se met à louvoyer. Jordan Bardella tente un contre-feu : « *Il y a eu une naïveté collective à l'égard des intentions et des ambitions de Vladimir Poutine »* et reconnaît qu'il est « *impossible de négocier la paix si l'Ukraine ne retrouve pas son territoire »*. Marine Le Pen fait détruire le tract électoral où figure sa photo avec Poutine et réclame que la France organise une conférence sur la paix. Mais elle continue d'affirmer que la Crimée a toujours été russe, et les eurodéputés du FN/RN votent contre les livraisons d'armes à l'Ukraine, le soutien économique à Kiev, la libération d'Alexeï Navalny ou l'instauration d'un tribunal sur les crimes d'agression de l'Ukraine...

Le 19 septembre 2022 une interview de Jean-Maurice Ripert sur LCI relance l'affaire : « *Quand j'étais ambassadeur de France en Russie, personne n'ignorait qu'un certain nombre d'hommes et de femmes politiques français d'un certain bord venaient et ne repartaient pas les mains vides »...*

Une commission d'enquête parlementaire

La majorité embraye et le 23 septembre Stéphane Séjourné et des élus Renaissance réclament à la présidente de l'Assemblée nationale la mise en place « *d'une enquête*

indépendante sur l'ingérence russe dans les partis européens ».

Le groupe FN/RN réagit immédiatement en exerçant son « droit de tirage » (chaque groupe parlementaire a droit à la création d'une commission d'enquête par an). Il dépose immédiatement sa propre demande : *« N'ayant rien à dissimuler aux Français, bien au contraire, le Rassemblement National est favorable à la proposition de M. Séjourné... En plus d'établir enfin la vérité sur l'influence réelle de la Russie sur la politique française, cette enquête pourrait être l'occasion, par exemple, de préciser la nature des liens entre certains élus de la majorité présidentielle et le Qatar... »*

La résolution tendant à la création d'une *« commission d'enquête parlementaire relative aux ingérences politiques, économiques et financières de puissances étrangères - États, organisations, entreprises, groupes d'intérêts, personnes privées - visant à influencer ou corrompre des relais d'opinion, des dirigeants ou des partis politiques français »* est déposée par le groupe FN/RN le 27 septembre 2022.

C'est Jean-Philippe Tanguy qui est à la manœuvre, un jeune loup issu de « Debout la France » et passé au FN/RN depuis 2019 où il forme, avec 4 autres députés, un petit groupe d'influence « L'Avenir français ». Diplômé de l'Essec et de Sciences Po, il se présente comme un député expérimenté, denrée rare parmi tous les nouveaux élus du parti, et veut montrer son habileté politique en organisant cette machine à

blanchir le FN/RN de tout soupçon de russophilie : *« Nous convoquons cette commission avec une certaine impatience, pour laver notre honneur ».*

Personne n'est dupe. Le député socialiste Philippe Brun, dénonce une *« mascarade »* et Elsa Faucillon (PCF) de souligner *« On sent que l'entre-deux tours de la présidentielle se rejoue ici et on peut souhaiter, quelque part, que l'arroseur se retrouve arrosé ».* Remarque prémonitoire.

La commission des lois valide cette proposition, tout en constatant que *« cette commission d'enquête au champ mal délimité risque de partir dans tous les sens et de donner lieu à des dérives ».* La commission d'enquête est créée le 6 décembre 2022. Elle comprend 29 membres, au prorata de l'importance des groupes : 9 Renaissance + 3 Modem + 1 Horizons, 7 Nupes, 5 RN, 3 Républicains, et 1 non-inscrit (Nicolas Dupont Aignan).

Le droit de tirage donne le choix entre le poste de président et celui de rapporteur. Jean-Philippe Tanguy choisit d'être président, car il souhaite diriger les débats, mais semble oublier qu'*in fine*, c'est le rapporteur qui rédige le rapport. Erreur stratégique.

C'est une députée Renaissance, Constance Le Grip, qui est nommée à ce poste. Elle a une longue expérience politique. Passée par l'UDF, l'UMP et Les Républicains, elle a rejoint Macron en 2022. Elle a été attachée parlementaire, conseillère de

Sarkozy, eurodéputée puis députée des Hauts de Seine. Elle connaît toutes les ficelles.

La commission se réunit 35 fois et auditionne 53 personnes entre le 10 janvier et le 1er juin 2023. L'ambiance se tend peu à peu au fur et à mesure de l'avancement des travaux et explose au moment de la remise du rapport aux membres de la commission à la fin du mois de mai.

Un rapport à charge

Ce texte est en effet assez déséquilibré. Après avoir tenté de définir ce que sont les ingérences étrangères, il balaie rapidement les interventions - multiformes - d'un certain nombre de pays, la Chine, l'Iran, le Maroc, le Qatar ou la Turquie, puis développe l'exemple russe en évoquant des cas individuels comme François Fillon - « *Si j'ai envie de vendre des rillettes sur la place Rouge, je vendrai des rillettes sur la place Rouge* » - ou Thierry Mariani qui a rejoint le FN/RN en 2019. Il est président du « *Dialogue franco-russe* », un cercle d'influence très actif, et fait actuellement l'objet d'une enquête préliminaire de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales.

Le rapport consacre tout un chapitre au « *cas particulier du Rassemblement National* ». Il rappelle en détail les relations de Jean-Marie Le Pen avec les nationalistes russes et le rapprochement politique et idéologique de Marine Le Pen avec Poutine. Il souligne les prises de position

favorables à l'annexion de la Crimée et les votes de soutien des eurodéputés du FN/RN. La commission s'est évidemment intéressée aux prêts russes et a consacré une longue audition de MLP pour la questionner sur le sujet.

L'ensemble du rapport est clairement à charge contre le FN/RN, dès l'avant-propos : « *Le Rassemblement national entretient bien des liens privilégiés avec le Kremlin, liens que n'ont pas les autres partis politiques français. Le soutien idéologique et la proximité affichée avec le régime de Vladimir Poutine sont indéniables. Ils sont fondés sur des convergences de vues et des intérêts communs qui se traduisent par des soutiens concrets comme le relais des positions internationales des autorités russes, les déplacements d'élus RN en Russie, au Donbass ou en Crimée illégalement annexée... ou des votes défavorables aux condamnations des violations du droit international par la Russie...* ».

Ce rapport est âprement discuté le 1^{er} juin lors la dernière réunion de la commission et fait l'objet de vives critiques de la part des membres du FN/RN, d'autant plus que ce texte, qui devait être rendu public le 8 juin, a déjà fuité dans la presse, et *Mediapart* en a publié les meilleurs morceaux. Il est voté par 11 voix contre les 5 voix du RN. D'autres députés s'abstiennent, ne voulant sans doute pas intervenir dans cet affrontement entre la Macronie et le parti d'extrême droite.

La manœuvre s'est retournée contre les initiateurs. Loin de « *laver l'honneur* » du FN/RN, le rapport de la commission l'accuse d'être la courroie de transmission du Kremlin. Et c'est une dernière bataille qui s'engage entre la majorité et le FN/RN.

Le président rédige un long avant-propos avant la publication et c'est une dénonciation en règle de l'instance qu'il a présidée : « *Hélas, ce rapport cherche à camoufler grossièrement un procès politique contre le Rassemblement National ; une manipulation visant à minorer la responsabilité de l'UMP, du PS et des soutiens d'Emmanuel Macron dans l'aggravation de notre dépendance envers la Russie ; un faux visant à écarter les ingérences de personnalités macronistes ou de l'ancienne famille politique de la Rapporteuse ; une tentative pour écarter les ingérences des États-Unis en France, différentes mais pas moins graves que celles opérées par la Russie et la Chine...* »

Jean-Philippe Tanguy porte plainte contre Constance Le Grip pour diffusion d'un rapport confidentiel et pour manipulation de son rôle de rapporteur. Il demande à la présidente de l'Assemblée nationale la levée de l'immunité parlementaire de la députée. Une conférence de presse est improvisée en urgence à l'Assemblée pour dénoncer « *un sabotage, opéré à travers un rapport malhonnête* ». De son côté, Marine Le Pen dénonce un rapport « *malhonnête et tout à fait politisé* » puis « *un procès politique* » lors d'une autre conférence de presse dans le Pas de Calais.

L'opération a tourné à la farce. De nombreux articles pointent la naïveté ou l'inexpérience du FN/RN et ils ont un peu écorné l'image de responsabilité et d'expertise que le groupe veut afficher.

Ne nous y trompons pas, il s'agit là surtout d'une passe d'arme entre le premier et le deuxième parti du palais Bourbon. Ce n'est pas la remise en cause de l'avancée préoccupante du FN/RN dans les instances, et encore moins celle de la diffusion de leurs idées dans un spectre de plus en plus large des politiques ou des médias *mainstream*. Rappelons aussi que c'est la majorité qui a permis la nomination de deux députés FN/RN comme vice-présidents de l'Assemblée nationale dans le cadre de la nouvelle législature, et que Yaël Braun-Pivet a déclaré que Sébastien Chenu n'est pas « *un bon, mais un très bon vice-président* ».

La course à l'échalote du gouvernement sur des positions décalquées de l'extrême droite, notamment sur la sécurité et l'immigration, est autrement préoccupante et ne peut être gommée par quelques déclarations politiciennes qui veulent déconsidérer leur adversaire.

La lutte contre l'extrême droite ne se joue pas ici.



**« QU'IL(S) RETOURNE(NT)
EN AFRIQUE »**

4.

« QU'IL(S) RETOURNE(NT) EN AFRIQUE »

Les propos nauséabonds du député d'extrême droite Grégoire de Fournas sont une énième illustration de la fumisterie selon laquelle le FN/RN d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec le FN d'hier.

Employés au singulier ou au pluriel, ces propos sont indéniablement racistes.

Même si on ne saura jamais si le député FN/RN Grégoire de Fournas, qui a balancé vendredi 3 novembre 2023 dans l'hémicycle un retentissant et nauséabond « *qu'il(s) retourne(nt) en Afrique* », s'adressait au député Carlos Martens Bilongo (né de parents d'origine congolaise et angolaise) qui avait la parole ou s'il évoquait les migrants et le blocage du bateau de SOS Méditerranée à propos desquels son collègue s'exprimait.

Le compte rendu de l'Assemblée a retenu le singulier.

L'élu de Gironde du Rassemblement national Grégoire de Fournas a été sanctionné de censure et d'exclusion. Il a donc eu interdiction d'accéder à l'Assemblée nationale pendant quinze jours et fut privé de la moitié de son indemnité pendant deux mois. Autrement dit, la sanction la plus sévère possible prévue par le règlement du Palais-Bourbon.

« *Je reste député* », a-t-il affirmé le lendemain sur BFM TV. « *Ce que j'ai dit était tout à fait dans le champ républicain, tout à fait conforme à ce que nous défendons depuis des années.* »

Ça au moins c'est clair : Pour le FN/RN, être raciste n'est pas anti-républicain.

Leur obsession pour la préférence nationale confirme bien leur fondement idéologique.



**POUR LE FN/RN
UN BON TRAVAILLEUR
ÉTRANGER EST UN
TRAVAILLEUR SANS
DROIT**

5.

POUR LE FN/RN, UN BON TRAVAILLEUR ÉTRANGER EST UN TRAVAILLEUR SANS DROIT

5. Chapitre

Le Canard Enchaîné du mercredi 26 octobre 2022 mettait en lumière l'amendement n° 254, déposé par Laure Lavalette (députée FN/RN du Var et membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale), dans le cadre du débat budgétaire à l'Assemblée nationale : « *Le groupe Rassemblement national estime indispensable que seules les personnes disposant de la nationalité française puissent voter dans les instances de représentation* » au sein des entreprises.

Cet amendement clairement discriminatoire, défendu par les député·es FN/RN, a été finalement rejeté, mais il proposait ni plus ni moins une régression sociale de 50 ans en arrière. Derrière cette offensive parlementaire se dessine la volonté du FN/RN de marteler son projet de préférence nationale rebaptisée « priorité nationale ».

Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers dans les entreprises, une conquête sociale du mouvement syndical en 1972

En consultant le site de l'Assemblée nationale, on observe que l'exposé sommaire précise que « *la condition de nationalité pour les élections professionnelles avait été supprimée de la législation par la loi n° 72-517 du 27 juin 1972* ».

En effet, cette loi du 27 juin 1972 « *relative à l'électorat et à l'éligibilité des étrangers en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du Personnel* » est le fruit de luttes syndicales et de rapports de forces politiques qui se sont accentués depuis 1968 (d'ailleurs depuis 1968, ils peuvent être élus délégués

syndicaux), période pendant laquelle la question des droits des travailleurs immigrés devient une question politique et a pris une place importante notamment dans la CGT et dans la CFDT, qui ont alors mené des campagnes unitaires. Il y eut alors de nombreuses luttes menées par les travailleurs immigrés eux-mêmes et appuyées par des équipes syndicales, des organisations politiques, des associations de soutien des travailleurs immigrés, des journaux d'extrême gauche, des collectifs militants.

Comme le souligne le sociologue Vincent Gay, « *Autour des slogans " À travail égal, salaire égal ", " Français-Immigrés, même patron, même combat ", la demande d'égalité s'exprime. (...) les droits sociaux sont au cœur des revendications des immigrés grévistes,*

qu'il s'agisse de leurs salaires ou d'un droit à la santé au travail (grève de Penarroja en 1972) ; les droits politiques se traduiront notamment par la revendication jamais accordée du droit de vote ; les droits syndicaux, là aussi, connaissent dans les années 1970 certaines évolutions. La loi du 27 juin 1972 autorise l'accès des étrangers aux fonctions de délégués du personnel et d'élus au comité d'entreprise, à condition qu'ils sachent lire et écrire le français. En 1975, une nouvelle loi les autorise à devenir délégués syndicaux sans accord de réciprocité entre États, assouplit les conditions d'accès aux fonctions d'élus du personnel - seule la maîtrise orale du français est exigée - et leur permet de devenir responsables d'organisations syndicales, s'ils ont travaillé en France depuis plus de cinq ans et si les instances syndicales ne comportent pas plus d'un tiers d'étrangers. Ces restrictions sont abolies en 1982. » (<https://www.histoire-immigration.fr/collections/en-france-3-millions-de-travailleurs-n-ont-pas-droit-a-la-parole>)

De la « préférence nationale » à la « priorité nationale », le projet discriminatoire et raciste du FN/RN ■

En plus de cet amendement 254, se profilait également un autre amendement du FN/RN, l'amendement 225, déclaré irrecevable. Que prévoyait cet amendement ? « À l'article L. 1132-1 du Code du travail, après le mot : « entreprise », sont insérés les mots : « sauf à l'exception de l'invocation du principe de la priorité nationale à l'emploi, ».

Or, l'article L. 1132-1 du Code du travail, applicable aux salariés des entreprises privées, est le premier article du Chapitre II intitulé « Principe de non-discrimination ». Cet article définit précisément les différents critères de discriminations et notamment les critères des discriminations racistes : « *Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L. 3221-3, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de son exercice d'un mandat électif local, de ses convictions*

religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, ou en raison de son état de santé, de sa perte d'autonomie ou de son handicap, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français. »

La préférence nationale est depuis 1985 un invariant et la clef de voûte du programme du FN puis du RN, qui l'a récemment euphémisée en « priorité nationale ». Ce concept a été théorisé par Jean-Yves Le Gallou, alors président du Club de L'Horloge, qui était une passerelle entre des membres de la droite parlementaire RPR, UDF ou CNIP et le FN. En 1985, il a en effet publié aux éditions Albin Michel « *La Préférence nationale : réponse à l'immigration* », avant de rejoindre le FN.

Combattre la préférence nationale et les discriminations racistes, une boussole syndicale indispensable ■

Il est important de noter que l'arrêt de la Cour de cassation de 1998 qui avait permis d'invalider définitivement les syndicats étiquetés FN s'appuyait principalement sur le fait que la préférence nationale est contraire à la Constitution française : « *Il en résulte qu'il ne peut poursuivre des objectifs essentiellement politiques, ni agir contrairement aux dispositions de l'article L.122-45 du Code du travail [sur le principe de non-discrimination en matière de recrutement, de sanction ou de licenciement] et aux principes de non-discrimination contenus dans la Constitution, les textes à valeur*

constitutionnelle et les engagements internationaux auxquels la France est partie. »

Rappelons également qu'en 2011, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA avaient signé un appel unitaire contre l'extrême droite en général et le FN en particulier titré « *La préférence nationale est incompatible avec les valeurs du syndicalisme* »

L'extrême droite a toujours combattu les organisations syndicales qui luttent concrètement contre les discriminations sous toutes leurs formes et qui mettent en œuvre la solidarité des travailleurs et des travailleuses, quelles que soient leurs origines et leur nationalité.

Au sein de VISA, nos organisations syndicales sont fières de compter des travailleurs et des travailleuses étrangères, qui participent à la vie de leurs entreprises, qui peuvent voter aux élections professionnelles, qui peuvent être élu·es dans les différentes instances de représentation du personnel pour représenter les intérêts des salarié·es français·es et étrangères !

C'est la raison pour laquelle nous devons lutter inlassablement contre le projet raciste et discriminatoire de préférence nationale du FN/RN.



**LE CAUCHEMAR DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE
EN MODE PRÉFÉRENCE
NATIONALE**

6.

LE CAUCHEMAR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN MODE PRÉFÉRENCE NATIONALE

6. Chapitre

La France a été paralysée durant des semaines en décembre 95 quand le gouvernement Juppé tentait de faire passer son plan. L'histoire retiendra qu'il a échoué à casser les régimes spéciaux, mais son projet comportait d'autres volets qui vont déboucher sur plusieurs ordonnances visant à réformer la protection sociale (création de la CRDS, mise en place de la carte Vitale...). À cela va se rajouter la réforme constitutionnelle du 22 février 1996 qui permettra au gouvernement de prendre la main sur le financement de la sécu. Désormais, à chaque automne, le parlement aura 50 jours pour se prononcer sur un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Pour ensuite déboucher sur une loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) qui détermine « *les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses* ».

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2023 (PLFSS 2023) a été présenté par Bruno Le Maire, et Gabriel Attal, le 26 septembre 2022. Il a ensuite été examiné par le Conseil constitutionnel qui l'a jugé partiellement conforme le 20 décembre. Suite à quoi, la LFSS a été promulguée le 23 décembre.

Sur le déroulé, le texte a été adopté en première lecture à l'assemblée le 31 octobre après le rejet de deux motions de censure déposées par la France insoumise et le FN/RN (Nicolas Dupont-Aignan y avait joint sa voix). Au total, le gouvernement aura eu recours à l'article 49.3 à cinq reprises pour que la LFSS 2023 soit adoptée.

La préférence nationale comme seule horizon

Du début à la fin des discussions parlementaires sur le PLFSS 2023, l'extrême droite au parlement n'a eu de cesse que d'avancer la seule revendication claire qu'elle a sur ce sujet comme pour d'autres, à savoir la priorité nationale. Nouvel euphémisme qui n'a rien de différent avec le dessin raciste incarné dans la préférence nationale autrefois défendu par Le Pen père.

Dès le début des discussions, Marine Le Pen s'affiche soucieuse de l'intérêt des patients, s'inquiète des déserts médicaux, de l'état des services d'urgences et des souffrances des personnels de santé. Mais dans son allocution à la tribune de l'hémicycle le 20 octobre, il lui faut à peine plus d'une minute pour se désoler que les mesures prévues par le PLFSS « *entretiennent l'idée que nous pourrions faire l'économie d'une nécessaire et salutaire bascule en faveur des Français* ». Puis de se lamenter sur une soi-disant surtaxation des entreprises du secteur médical qui serait la cause

de la menace de perte de souveraineté de notre pays en matière sanitaire. Pour le FN/RN c'est donc uniquement l'absence de patriotisme économique qui expliquerait les pénuries de médicaments. Les grands groupes pharmaceutiques seront heureux de savoir qu'ils pourront compter sur Marine Le Pen et ses sbires pour à l'avenir obtenir des cadeaux fiscaux.

La présidente du groupe a beau affirmer que « *La santé n'est pas une discipline comptable* », sa seule proposition concrète est « *de réserver la protection sociale non contributive aux seuls Français, quelles que soient leurs origines. Les allocations contributives devraient être allouées aux étrangers pouvant arguer de cinq ans de travail à temps plein sur le territoire.* » C'est oublier que si l'on s'en tient à une approche comptable, plusieurs travaux démontrent que la contribution des étrangers aux finances publiques est et reste toujours positive. Que ce soit en France mais aussi dans les 25 pays de l'OCDE (voir le rapport de l'OCDE sur les « Perspectives des migrations internationales 2021 »).

La discrétion incarnée à l'assemblée nationale

Sur ce projet de loi le gouvernement n'a cessé d'utiliser le 49.3 en prétextant l'urgence des délais. Cela ne permet pas de voir comment le groupe FN/RN aurait pu voter si le texte avait été mis aux voix des parlementaires. C'est donc au travers des amendements proposés par ses député.es et de l'expression de ses membres à la commission des affaires sociales qu'il est possible de voir

quelles sont les positions avancées par le groupe FN/RN. Mais là aussi il est difficile d'avoir connaissance de l'ensemble des amendements qui ont été proposés par le groupe. En effet, comme pour d'autres groupes parlementaires, une grosse quantité d'amendement a été déclarée irrecevable au regard de l'article 40 de la Constitution. Celui-ci précise que « *Les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique* ». De fait l'utilisation très critiquée de cet article permet au gouvernement de frapper d'irrecevabilité financière bon nombre d'amendements. Sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2023 ce sont 457 des 1 542 amendements retenus qui ont été jugés irrecevables par la commission des finances au titre de l'article 40 de la Constitution.

Durant les discussions en commission des affaires sociales c'est surtout la députée de la 9^e circonscription des Bouches-du-Rhône, Joëlle Mélin, qui va être mise en avant par le groupe de Marine Le Pen. Cette médecin de profession fait partie des fidèles du FN. Le parti lui a confié les questions de santé dès 1995. Durant sa carrière politique elle a aussi été députée au Parlement européen de 2014 à 2022, conseillère municipale à Aubagne, mais aussi conseillère régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 1998 à 2014. Malgré les compétences de celle qui a occupé la profession de médecin Expert judiciaire

jusqu'en 2019, sur ce sujet comme sur d'autres, le travail d'amendement du groupe FN/RN semble très éloigné des ambitions déclamées à la tribune de l'hémicycle. De fait leur portée sur le sujet est bien limitée.

Parmi les amendements déposés par le FN/RN et défendus Mme Joëlle Mélin on en trouve un qui vise les associations de journalistes que sont les sociétés de presse. Au prétexte de vouloir s'attaquer à aux « niches fiscales », la députée souhaitait « *supprimer un avantage accordé aux sociétés de rédacteurs de presse, à savoir l'exonération de la contribution sociale de solidarité* ». Mais d'un autre côté Mme Joëlle Mélin s'est positionnée favorablement sur l'article que 7 de la PLFSS qui visait à Prolonger le dispositif d'exonération lié à l'emploi de travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi. Arguant que « *Si l'on supprime les exonérations, tous les employeurs vont se tourner vers des travailleurs détachés* ». Encore des cotisations en moins dans les caisses de la sécu.

Dans son projet, le gouvernement à fait le choix d'améliorer l'accès aux soins mais sans moyen. Simplement en allongeant les études des futurs médecins généralistes pour les envoyer en stage dans les déserts médicaux. Si les député.es FN/RN s'y sont opposé.es comme d'autres, ils restent cependant fidèles aux 22 mesures posés dans le programme de Marine Le Pen aux présidentielles de 2022. Ainsi, leur façon d'agir contre les déserts médicaux passerait par « *des incitations financières fortes pour les soignants* ».

Lors de la lecture définitive du texte, le 30 novembre 2022, Mme Joëlle Mélin déclare : « *En matière familiale, si Emmanuel Macron l'avait voulu, l'augmentation régulière des salaires aurait pu être supportée par les employeurs et certaines mères ne seraient pas obligées de travailler pour compléter le salaire trop bas de leur conjoint, elles qui ne peuvent même pas obtenir des allocations familiales à la hauteur de la protection de leurs enfants.* » Finalement, pour le FN/RN, le salaire des femmes ne reste rien d'autre qu'un complément au salaire des conjoints. Et finalement si ces derniers obtenaient les augmentations de salaires auxquels le FN/RN s'oppose en votant contre l'augmentation du SMIC, les femmes pourraient rester à la maison. Nous restons ici sur le vieux fond idéologique de l'extrême droite qui promeut la défense de la famille « française » où la répartition « naturelle » des rôles entre hommes et femmes garantirait la stabilité de la société.

Chasser le naturel il revient au galop ■

Dans le groupe FN/RN tout est bon pour en revenir à la préférence nationale. Au moment d'aborder l'article 36 du PLFSS, qui portait sur une revalorisation des aides financières pour la garde d'enfant, la députée Laure Lavalette prend le prétexte d'un rappel au règlement sur la tenue des débats pour faire la promotion de l'obsession du FN/RN : la priorité nationale pour les prestations familiales. Couac dans les rangs du FN/RN car c'est son collègue Sébastien Chenu qui, assurant la présidence, se

voit obligé de lui rappeler que ce n'est pas le sujet.

C'est ce même Sébastien Chenu qui lors de la discussion en séance publique du 31 octobre 2022, revendiquant la défense du modèle social français bâti par le Conseil national de la Résistance (CNR), fait de la priorité nationale un enjeu majeur pour le financement de la sécurité sociale. « *Il est temps de faire en sorte que le fait d'être Français donne des droits prioritaires sur le sol de France* ». Puis de réchauffer un vieil argument du FN qui voudrait qu'en son temps, la SFIO se soit bien accommodé de la préférence nationale en votant la loi du 10 août 1932 protégeant la main d'œuvre nationale, ce qui est faux.

Le FN/RN s'offusque du déni de démocratie que constitue le recours régulier aux articles 49.3 et 40 de la constitution. De fait le gouvernement permet aux députés d'extrême droite de se faire passer pour de grands démocrates attachés aux valeurs de républiques et notamment celle qui veut que les hommes naissent libres et égaux en droit. Pourtant, après avoir retracé la participation du groupe FN/RN aux débats sur le PLFSS 2023, on s'aperçoit que le décalage est abyssal entre les déclarations en plénière et les propositions d'amendements déposées par le groupe. Ceux qui ont été étudiés en commission des affaires sociales sont loin de faire état du renouveau dont le FN/RN se targue d'être un gage pour l'avenir. Encore une fois l'imposture est à son comble. Le travail des parlementaires cache assez mal le projet étriqué

que défend ce parti. Des ambitions qui se résument essentiellement à la préférence nationale le tout parsemé de cadeaux fiscaux au patronat tout en s'opposant à des augmentations de salaires qui permettrait d'augmenter les recettes de la sécurité sociale.

Car en matière de financement de la sécurité sociale, si l'on fait abstraction de la période de Covid, tous les indicateurs montrent que si les dépenses de santé augmentent notamment en raison du vieillissement de la population, c'est surtout la baisse continue des recettes qui sont à l'origine du cumul de déficit. Et ce n'est pas le FN/RN qui fera le nécessaire pour que l'on sorte d'une situation qui pousse toujours plus celles et ceux qui le peuvent vers les complémentaires privées.

La Sécu nous en sommes toutes et tous les héritières et les héritiers. Elle nous a été léguée depuis la libération par celles et ceux qui se sont battu-es face à l'occupant nazi parfois jusqu'à y laisser leur vie. Elle est le fruit des « Jours heureux », c'est-à-dire du programme du Conseil National de la Résistance qui a été fondé par les combattantes et les combattants de la Liberté.

La Sécu, tous les travailleurs y contribuent quelques soient leurs croyances, leur origine, leur langue ou leur orientation sexuelle... C'est ce principe de solidarité qui se moque des frontières et que nous avons bien l'intention de le préserver ainsi.



FN/RN,

À LA « NICHE » !

7.

FN/RN, À LA « NICHE » !

Jeudi 12 janvier 2023, pour la première fois de son histoire, le FN/RN a la main sur l'ordre du jour de l'Assemblée nationale à l'occasion de sa « journée réservée », une « niche » dans le jargon.

Malgré un choix de textes plus consensuels et plus éloignés de ses obsessions habituelles, hormis le port d'un uniforme à l'école, l'extrême droite n'a réussi à rallier personne.

Cette manœuvre purement stratégique s'est donc avérée infructueuse et la journée s'est terminée sans vainqueur réel, mais avec 89 vaincus : les députés FN/RN.

À l'ordre du jour de la niche frontiste :

- Un texte proposant d'inciter les patrons à augmenter leurs salariés de 10 % en échange d'une exemption de cotisations patronales,
- La suppression des zones à faibles émissions (ZFE),
- Un droit de visite des parlementaires dans les centres sociaux et médico-sociaux,
- L'instauration d'un uniforme à l'école,
- L'instauration de la proportionnelle intégrale pour les législatives.
- Un texte modifiant le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En clair, le FN/RN a choisi pour une fois de ne pas mettre en avant ses fantasmes sur l'immigration, la sécurité ou l'anti-wokisme.

Leur idée était également de faire émerger de nouvelles têtes à l'extrême droite, où les premiers rôles sont pour l'instant tenus par quelques proches de Marine Le Pen, Sébastien Chenu et Jean-Philippe Tanguy notamment.

Il s'agissait enfin de tendre des pièges aux autres groupes : la proportionnelle a été défendue par La France insoumise ou le MoDem ; l'uniforme à l'école par Les Républicains ; la hausse des salaires par l'ensemble de la Nupes.

À 9 heures, la première séance s'est ouverte sous la présidence de Sébastien Chenu.

Christophe Bentz, député de Haute-Marne, présente le premier texte, sur l'incitation à la hausse des salaires. Notons que le FN/RN ne s'est pas exprimé sur les profits et les dividendes records pendant la campagne électorale.

Remarquons surtout que cette proposition constitue une formidable imposture puisque comme le montant des cotisations patronales qui seraient exonérées se situe entre 25 % et 42 % du salaire brut, le delta avec les 10 % irait finalement dans la poche des patrons.

Cette première proposition de loi de la journée ne sera pas adoptée.

Seconde proposition de loi, la suppression des ZFE, les zones à faibles émissions.

Avec la mise en place des ZFE, l'accès aux véhicules les plus polluants dans l'ensemble des agglomérations de plus de 150 000 habitants sera interdit d'ici le 31 décembre 2024. La loi ZFE a été votée en 2019, mais ne rentre en application que progressivement, à partir de janvier 2023.

Il est vrai que ces ZFE provoquent des inquiétudes dans la population, inquiétudes plus ou moins instrumentalisées portant notamment sur l'obligation de changer de véhicule, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde.

Mais en matière de réflexions environnementales, n'y aurait-il pas de sujets bien plus importants sur lesquels une législation serait nécessaire ? Sur le développement massif des transports en commun et sur leurs tarifs par exemple ?

Le député FN/RN du Gard Pierre Meurin rapporteur du texte de suppression, amende lui-même son texte pour ne plus parler que de suspension.

Pour autant, un amendement de suppression de l'article 1 est voté contre les députés FN/RN et sept députés LR. L'article 2 saute peu après. La proposition est rejetée. Nouveau revers pour le FN/RN.

Troisième texte à l'ordre du jour : l'extension du droit de visite (par surprise) des parlementaires, jusqu'ici réservé aux lieux de privation de liberté, dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le texte est porté par la députée du Var Laure Lavalette qui surfe sur le scandale Orpéa, ces Ehpad privés où les personnes âgées sont maltraitées.

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées de France, dénonce le parallèle fait, d'après lui, entre les Ehpad et les prisons. « *Quelle image ont les députés RN des personnes travaillant dans ces établissements* », s'interroge-t-il, avant de qualifier la proposition de « *faussette bonne idée qui vise à mettre en cause les professionnels* ».

Tous les groupes sont contre, au nom du « *discrédit général sur tous ces établissements* » ou parce qu'« *un tel droit de visite ne changerait rien, tout a déjà été dit, tout est connu* ».

Le texte part à la poubelle.

Il est 17 h 45 et arrive le texte sur le port de l'uniforme à l'école. Le sujet est particulièrement d'actualité car le matin même, dans un entretien au *Parisien*, Brigitte Macron s'est déclarée favorable à une telle tenue. Le rapporteur de la proposition FN/RN est Roger Chudeau, ancien haut fonctionnaire de l'Éducation nationale.

Ce sujet correspond bien aux fondamentaux racistes du FN/RN. En effet, cet uniforme permettrait avant tout de lutter contre les ports de signes religieux, en clair, les habits portés par les jeunes musulmans et musulmanes.

La proposition est également rejetée, même avec l'appui des Républicains le FN/RN s'est pris sur l'uniforme une nouvelle veste.

Bruno Bilde présente ensuite son texte destiné à « *revivifier la représentation politique* », en clair instituer un « *scrutin proportionnel à un tour de listes départementales pour les élections législatives* ».

De leur côté, les écologistes rappellent qu'ils sont « *historiquement favorables* » à la proportionnelle, mais qu'au regard « *du soutien du RN aux régimes illibéraux d'un Trump d'un Bolsonaro d'un Orbán, voire d'un Poutine* », leur groupe ne saurait voter ce texte : « *Vous essayez de vous faire passer pour les défenseurs de la démocratie quand votre projet est profondément anti-parlementariste, autoritaire, illibéral.* »

Une élue communiste résume à elle seule la teneur de la journée : « *Au groupe GDR on ne fabrique pas la démocratie avec ceux qui veulent en éteindre la lumière.* »

Lors des votes, les articles du texte RN tombent les uns après les autres.

Il est 23 h 30 passées quand Sébastien Chenu remonte à la tribune pour défendre un texte modifiant « le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ». Très sérieusement, Chenu ouvre ce « *chantier fiscal* » alors qu'il ne reste qu'une quinzaine de minutes pour la niche parlementaire FN/RN puisqu'à minuit, quoi qu'il arrive, la séance sera en effet levée. Comme les précédents, ce texte est rejeté.

Aux douze coups de minuit, effectivement, il ne reste plus au FN/RN qu'à accuser le sien.



**LE FN/RN
PART EN GUERRE
CONTRE LE
« WOKISME »**

8.

LE FN/RN PART EN GUERRE CONTRE LE « WOKISME »

8 Chapitre

« Venue des campus nord-américains, une nouvelle religion, la « religion woke », déferle sur l'Europe. Antispécisme, racialisme, décolonialisme, théorie du genre : toutes ces dénominations procèdent d'une même idée : déconstruire les piliers de notre civilisation ».

C'est avec ces mots que débute le communiqué publié le 31 mars 2023 par Roger Chudeau, député FN/RN de Loir-et-Cher¹, annonçant la création à venir de l'association des parlementaires contre le wokisme, créée avec son collègue du RN et eurodéputé Philippe Olivier.

Plus loin dans le communiqué, nous pouvons lire : *« L'objectif de cette association est de s'opposer par la loi aux initiatives wokistes, de mettre en œuvre une plateforme de vigilance et de diffusion et d'intervenir dans le débat pour dénoncer publiquement les dangers du wokisme sous toutes ses formes ».*

Dans une vidéo publiée le 7 avril 2023, Roger Chudeau précise certains points : *« Le wokisme repose sur l'idée totalement folle que l'histoire des hommes serait l'histoire de l'oppression des minorités par la majorité. La*

faute de l'homme blanc est impardonnable, donc il doit être éradiqué, tout simplement. Étant donné que cette idéologie se répand de manière virale dans nos universités, dans les médias, dans l'école, dans la vie quotidienne, il faut s'y opposer [...] Nous déposerons des propositions de loi visant à interdire les pires dérives du wokisme, par exemple, les réunions racialisées interdites aux blancs, les réunions genrées interdites aux hommes, l'inscription d'hommes transgenres dans des compétitions de haut niveau pour femmes, etc. De même nous allons créer une plateforme internet pour recueillir tous les témoignages et les signalements de dérives wokisme dans la société et pour pouvoir les combattre en permanence ».

Une semaine plus tard, le 12 avril, l'association se lançait à l'occasion d'une conférence de presse et avec l'objectif d'être transpartisane.

On pourrait se dire qu'il peut s'agir là d'une initiative personnelle d'un député FN/RN... pourtant il n'en est rien. En mars 2022, dans un entretien accordé au magazine *Elle*, Marine le Pen s'exprimait très clairement, en donnant, au passage, sa définition du féminisme et niant la société patriarcale :

¹ Ex-conseiller technique de Gilles de Robien à l'éducation et de François Fillon à Matignon, était le

spécialiste des questions d'éducation pour la campagne présidentielle du RN de 2022

« Si le féminisme, c'est défendre les femmes et leur permettre d'avoir accès à tout et tout le temps, alors je suis féministe. En revanche, s'il s'agit d'être embarqué dans une forme de guerre de tranchées à l'égard des hommes, alors je ne suis pas d'accord. Je suis opposée à cette idée qu'ils seraient des dictateurs en herbe portés par un modèle patriarcal visant à soumettre les femmes. Je suis contre le wokisme, qui, par principe, en fait des coupables et met les femmes en position de victimes. Je suis contre toutes les déconstructions ».

Pour en revenir à Roger Chudeau, la création de cette association n'est qu'une continuité toute aussi crasse que logique dans son travail en tant que parlementaire et en tant qu'authentique misogyne. Tout d'abord il fait partie des 23 député·es FN/RN à avoir voté contre la proposition de loi visant à inscrire l'IVG dans la Constitution, présentée le 24 novembre 2022.

Puis, par le biais d'une question écrite au gouvernement le 4 avril 2023, celui-ci interroge le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la convention de partenariat avec l'association « le Planning familial » signée par le ministère le 11 avril 2013, et entend ainsi la dénoncer. Roger Chudeau précise : *« C'est ainsi qu'il [le ministre de l'éducation, ndlr] se préoccupe davantage de la vaccination des jeunes filles, des élèves LGBT ou de l'éducation sexuelle que de l'effondrement du niveau en mathématiques ou en langues. Ce sont là d'étranges priorités ».*

Le 31 janvier 2023, Roger Chudeau a porté une proposition de loi portant sur l'interdiction de l'écriture dite « inclusive » dans les éditions, productions et publications scolaires et universitaires ainsi que dans les actes civils, administratifs et commerciaux. Cette proposition de loi, bien entendu co-signée par la quasi-totalité des député·es FN/RN dont Marine le Pen, Sébastien Chenu, Julien Odoul etc., précisera dans son exposé des motifs : *« L'affirmation agressive d'identités communautaires y compris féministes, assorties d'une mise en cause de la langue française, ciment de notre citoyenneté et de la portée universelle de nos valeurs, peut être regardée comme une entreprise de déconstruction de la Nation. Il convient donc de s'y opposer ».*

Si, pour l'instant, cette association semble être une coquille vide qui n'a pas réussi l'élargissement transpartisan souhaité, la vigilance est de mise !





Menaces de l'extrême-droite : un impératif, la protection des personnels, des écoles et des établissements.

Nos organisations syndicales sont engagées dans un travail collectif contre l'extrême droite. Ses idées sont dangereuses pour la démocratie, le monde du travail. L'extrême droite a aussi une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'école. Depuis plusieurs mois, elle mène une offensive contre l'École et ses personnels. Plusieurs de nos collègues ont été la cible d'insultes et de menaces, dont parfois des menaces de mort, sur et en dehors des réseaux sociaux. Ils sont la cible de l'extrême droite parce qu'ils ont fait leur travail : appliquer les programmes officiels, contribuer à l'émancipation des élèves et former les citoyens de demain. Nous réaffirmons ici notre soutien plein et entier à nos collègues : ces menaces sont inacceptables et intolérables. Elles confirment que l'extrême droite veut un enseignement organisé autour d'un objectif politique passéiste et rétrograde tout en mettant sous surveillance les personnels et les pratiques pédagogiques

Nos organisations syndicales ont sollicité une audience auprès du ministre de l'Éducation nationale pour lui faire part de notre inquiétude devant la recrudescence des menaces et pour exiger un cadre opérationnel : état des lieux partagé avec les organisations syndicales, protection des personnels menacés, travail commun avec le ministère de la Justice et de l'Intérieur, vigilance accrue sur les réseaux sociaux, protection et accompagnement des personnels des établissements cibles de manifestations, pressions et menaces de l'extrême-droite...

Le ministre a répondu favorablement à cette demande d'audience. Il a rappelé son engagement contre les idées de l'extrême droite et sa volonté d'une grande fermeté face aux agissements de la fachosphère afin que la communauté éducative puisse exercer ses missions sereinement et à l'abri de toutes pressions. En réponse à nos interpellations, il a annoncé un travail de concertation autour d'une circulaire sur la protection des personnels. Il a aussi confirmé qu'un travail quotidien était mené avec les services du ministère de l'Intérieur pour repérer les menaces existantes sur les réseaux sociaux.

Pour nos organisations syndicales, les engagements du ministre sont encourageants. Toutefois, nous considérons qu'au regard de l'urgence et la gravité de la situation, il est indispensable que le ministère aille plus loin. Nous exigeons donc un travail autour d'une circulaire spécifique qui pourrait donner un cadre précis et opérationnel aussi bien sur les plans droits et protection des personnels que sur celui de la défense des projets et mise en œuvre des programmes attaqués par l'extrême-droite. Dans l'immédiat, afin que l'ensemble de la communauté éducative soit informée et mobilisée autour de cette question cruciale pour notre système éducatif et notre démocratie, nous souhaitons que des recommandations soient données dans la circulaire de rentrée.

Au-delà de cette audience, nos organisations syndicales sont engagées dans un travail collectif de long terme contre l'extrême droite : d'autres initiatives sont en préparation afin de faire vivre notre idéal commun d'une École progressiste et émancipatrice.

A Paris, le 7 juillet 2023

**LE FN/RN
ET LA RÉFORME
DES RETRAITES :
OPPORTUNISME,
RACISME,
LIBÉRALISME !**

9.

LE FN/RN ET LA RÉFORME DES RETRAITES : OPPORTUNISME, RACISME, LIBÉRALISME !

9 Chapitre

« Nous n'irons pas détruire des voitures ou du mobilier urbain mais nous disons aux Français qu'ils peuvent faire en sorte que cette réforme soit un mauvais souvenir en allant voter pour le RN ». Marine le Pen, le 12 avril 2023 sur BFMTV.

Tout, ou presque, sur l'opportunisme du RN est dit dans cette phrase de Marine le Pen : caricaturer les manifestant-es et manifestations contre la réforme des retraites tout en se posant en alternative électorale.

Si l'obsession du FN/RN est et sera toujours tournée vers le racisme et la xénophobie, une obsession grandie bien plus encore chez Marine le Pen : prendre le pouvoir en 2027. C'est ainsi que, sans renier son fonds de commerce, celle-ci s'emploie à tenter de séduire les larges couches des travailleurs-ses en laissant penser qu'elle est de leur côté.

Pourtant, au-delà des prises de position médiatiques opportunistes et ambiguës, une analyse un peu poussée de leurs programmes et positionnements passés et présents permet de mettre la lumière sur un parti authentiquement raciste et qui ne sert que les intérêts du patronat.

Programme du FN/RN sur la retraite

Pour la campagne présidentielle de 2022, le RN a prôné un système progressif de départ à la retraite : une retraite à taux plein à 60 ans pour toutes celles et tous ceux qui auraient commencé une carrière professionnelle entre 17 et 20 ans, s'ils et elles ont cotisé 40 annuités.

Mais pour les personnes entrées dans la vie active après 20 ans, le FN/RN propose d'augmenter progressivement le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein.

Par exemple, pour une entrée sur le marché du travail à 22 ans il faudrait 41 annuités pour toucher sa retraite à taux plein. Elle interviendrait donc à 63 ans. Si l'on a commencé à travailler à 24 ans, la retraite interviendrait à taux plein à 66 ans. Et donc à partir de l'entrée sur le marché du travail à 25 ans, ce serait 42 annuités et la retraite à taux plein à 67 ans !

Sachant que l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail en France est de 22 ans (OCDE) et que l'âge moyen du premier emploi stable, selon le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est de 27 ans (donc avec des périodes de

chômage), nous pouvons considérer qu'avec la réforme proposée par le FN/RN une majorité de la population pourrait prendre sa retraite à taux plein pas avant 63 ans et une très grande partie d'entre elle à 67 ans.

Le projet du FN/RN ne prévoit donc aucun progrès pour celles et ceux qui ont eu des carrières hachées et des temps partiels imposés, à commencer par les femmes. Peu ou pas de prise en compte de la pénibilité, pas de prise en compte du nombre d'années d'études. Rien d'étonnant sur ce dernier point puisque le projet du FN/RN est justement d'inciter les jeunes à commencer à travailler plus tôt !

Ce qui importait le pour le FN/RN dans cette séquence présidentielle, comme dans la séquence de mobilisation contre la réforme des retraites, c'était de mettre en avant un seul et unique slogan : la retraite à 60 ans... faisant ainsi croire que son projet était proche de celui des syndicats, alors qu'il n'en est rien.

Une véritable entourloupe donc, mais qui n'est pas la première

En 2017, la seule et unique mention des retraites dans les 144 propositions du programme présidentiel du FN était celle-ci : « Fixer l'âge légal de la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisations pour percevoir une retraite pleine. »

Notons en premier lieu que la proposition du RN sur les retraites en 2022/2023 est un recul supplémentaire par rapport à celle de 2017 puisque le nombre d'annuités peut aller jusqu'à 42.

Mais pour 2017, il s'agit là encore d'un simple affichage « social » puisque les 40 annuités nécessaires ne permettaient déjà pas aux jeunes commençant à travailler après 20 ans, donc une majorité, de partir à 60 ans à taux plein.

Qui plus est, plusieurs déclarations de responsables du FN/RN mettaient en lumière l'hypocrisie de leur projet.

Selon le site lvsl.fr, Marine le Pen déclarait dans une interview accordée à Valeurs Actuelles en 2017 : « Je veux être très claire. La première étape, c'est de créer de l'emploi. La deuxième est de récupérer les dépenses exorbitantes de l'immigration. Si malgré cela, il apparaît que l'on ne peut pas maintenir notre système de retraite et accorder un départ à 60 ans qui a toujours été subordonné dans notre esprit à la condition d'avoir 40 ans de cotisations alors nous nous tournerons vers les Français en leur disant la vérité : nous avons fait toutes les économies que nous devions faire mais nous avons encore un système de retraite qui est en danger et fragile. Je crois alors que l'État se sera montré exemplaire et que les Français accepteront ce qu'on leur demandera ».

Joëlle Mélin, membre du Conseil national du FN/RN, déclarait dans le même état d'esprit au site sauvegarde-retraites.org (site opaque et réactionnaire), en avril 2017 : « Pour en revenir au financement, si, après contrôle du fonctionnement de la totalité des organismes qui s'occupent de la retraite par la Cour des comptes et la commission d'enquête parlementaire, et après avoir donné du travail aux différentes catégories de la population que j'ai évoquées, on constate que cela ne suffit pas, il faudra

effectivement envisager soit d'augmenter les cotisations, soit d'augmenter le temps de cotisation ».

C'est une constante au FN/RN, puisque dans son programme détaillé de 2012 on pouvait déjà lire : *« mais si malgré de fortes économies à faire sur les dépenses néfastes de L'État, le système de retraite reste fragile et en danger, alors les Français accepteront les sacrifices qu'on leur demandera en augmentant la durée des cotisations ».*

Un des éléments importants à retenir est donc que le projet du FN/RN ne repose sur aucune base idéologique progressiste puisque c'est bien l'argument économique qui importe : Si le système de retraites reste « fragile » alors il faudra revoir la copie au détriment des travailleurs·ses... sans penser une seule seconde à, par exemple, s'attaquer aux farmineuses et scandaleuses sources de profits des grandes entreprises ou à leurs évasions fiscales.

Les positionnements du FN/RN face aux mobilisations

Comme pour ses programmes présidentiels, il est tout aussi important de revenir sur les prises de position du FN/RN lors des grandes mobilisations contre les réformes des retraites successives.

Lors du mouvement contre la réforme des retraites en 2010, Marine Le Pen déclara dans un communiqué : *« il n'est pas possible d'appeler à rejoindre des manifestations organisées par des syndicats décrédibilisés et coupables (...) Ensemble, gouvernement et syndicats jettent la France*

dans le chaos. Voilà deux semaines que la France s'installe dans le chaos, entre grèves, manifestations et blocus. La tolérance zéro doit s'appliquer à tous les émeutiers. »

Cette même Marine le Pen qui déclarait (de façon opportuniste) soutenir la grève du 5 décembre 2019... avant d'appeler à une trêve et à une suspension des grèves à peine 7 jours plus tard, le 12 décembre 2019.

Puis, en mai 2020, dans la foulée des énormes mobilisations contre la réforme des retraites, Thibaut de la Tocnaye, membre du Conseil National du FN/RN, écrivait dans un communiqué : *« On sent bien que les Français en tant que citoyens et travailleurs, usagers ou consommateurs, partenaires sociaux ou acteurs économiques, ne sont plus prêts à accepter les méthodes tyranniques et jusqu'au-boutistes de syndicats tels que la CGT. En pleine phase de redressement économique de la France, à un moment crucial où notre pays a tant besoin de rassembler toutes les énergies, on assiste à des arrêts d'usine, des fermetures d'écoles, des préavis de grève fallacieux à la SNCF ou ailleurs, bref à toutes sortes de blocages visant à faire exister la « lutte syndicale », coûte que coûte. Et ces actes de prise en otage des travailleurs s'additionnent à presque deux mois de grèves interminables dans les transports qui ont mis à genoux une partie de la population française, spécialement d'Île-de-France, juste avant la crise sanitaire ».*

Nous pouvons ajouter à cette liste loin d'être exhaustive, Julien Odoul, porte-parole du FN/RN, qui déclarait sur France

Info en janvier 2023 : « *Tous les syndicats, quels qu'ils soient, sont rouges devant et Macron derrière* », ou encore Marine le Pen qui déclarait elle, toujours sur France Info, en février 2023 : « *Les syndicats défendent leurs intérêts propres et pas l'intérêt des Français* ».

Si le FN/RN a régulièrement tiré à boulets rouges sur les syndicats, il s'est tout aussi régulièrement attaché à faire semblant de soutenir les personnes mobilisées... mais visiblement jusqu'à un certain point : « *À partir du moment où les grèves [des éboueurs] entraînent des difficultés sanitaires pour la population française, je pense que le ministre de l'Intérieur doit intervenir pour qu'il n'y ait pas de difficulté sanitaire. Ce n'est pas possible. Sur les raffineries, c'est pareil. Il ne faut pas admettre les blocages. La grève est constitutionnelle, le blocage ne l'est pas. Je suis pour le respect de la loi, je leur dis d'exprimer leur désaccord en respectant la loi* » Marine le Pen, le 20 mars 2023 sur BFMTV.

Résumons donc : pour le FN/RN il faut s'opposer à la réforme des retraites sans les syndicats et sans faire grève (qui entraîne inévitablement des arrêts d'activité ou de production). Quelle serait donc la solution ? Voter par référendum (proposition faite avant même le début des mobilisations, détournant ainsi les travailleurs·ses des syndicats, de la rue et des grèves), ou bien s'en remettre au FN/RN et à leur travail dans l'hémicycle.

Le FN/RN au parlement

Justement, parlons-en ! Le FN/RN au parlement s'est fait très discret durant toute la

séquence de mobilisation contre la réforme des retraites.

Avec seulement 215 amendements déposés, il est un des groupes parlementaires qui en a déposé le moins.

Même la majorité présidentielle, avec près de 600 amendements, a davantage voulu modifier le texte du gouvernement que les élu·es d'extrême droite.

Au total, La France insoumise a déposé près de 13 000 amendements, les écologistes 2 300, les socialistes 1 400 et les communistes 1 160. Les député·es LR ont déposés 1 250 amendements.

Notons ici que le sort réservé aux femmes par la réforme des retraites se reflète dans 17,8 % des amendements du groupe LIOT, 17,6 % de ceux de la Nupes, 13,2 % de ceux de la majorité, 10 % des amendements LR et seulement 6,6 % de ceux du FN/RN (letelegramme.fr).

Mais ne soyons pas mauvaise langue avec le FN/RN qui a déclaré, au sujet des amendements : « *On a décidé de ne faire que des amendements de fonds* ». La preuve en exemples (assemblée-nationale.fr) :

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 18345 : « *suppression de l'aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine. Cette allocation n'est ni plus ni moins que le subventionnement de personnes retraitées étrangères qui souhaitent résider, temporairement ou de manière permanente, dans leur pays d'origine* ».

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 16688 : « *Conditionner le*

versement de la prime de naissance, de l'allocation de base de la Paje, de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) et du libre choix du mode de garde (CMG) aux ménages dont au moins une des deux personnes est de nationalité française ou de nationalité étrangère à condition qu'elle justifie de cinq années travaillées au moins en France. »

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 19508 : *« Chaque retraité résidant à l'étranger se présente tous les six mois devant une autorité consulaire française, muni d'une pièce d'identité ou d'un passeport en règle afin que sa pension lui soit versée. À défaut, le versement de la dite pension sera interrompu jusqu'à ce que le pensionné se présente. »*

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 19982 : *« Réserver les allocations familiales aux foyers « dont la personne qui assume la charge effective et permanente des enfants est de nationalité française » et d'affirmer leur caractère universel. »*

Ces 4 amendements relèvent de l'ADN du FN/RN, à savoir une politique raciste et xénophobe, de division des citoyen·nes et des travailleurs·ses, et osant prétendre y trouver des sources de financement pour la pérennité du système de nos retraites.

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 16678 : *« La politique familiale n'est pas une politique sociale : elle ne doit pas servir à réduire des disparités de revenus, mais à encourager les familles à élever des enfants car c'est l'avenir du pays et c'est par la démographie que nous pourrions redresser les comptes sociaux et*

particulièrement le financement du système des retraites. »

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 17849 : *« Le sens du présent amendement est d'affirmer le caractère universel des allocations familiales et de soutenir la natalité en vue de la pérennité de notre système de retraite par répartition. »*

Autre lubie du FN/RN : la natalité pour soi-disant financer dans le futur le système des retraites. En sous-texte, le fantasme d'un « grand remplacement », théorie complotiste et raciste de l'extrême droite faisant croire que la civilisation européenne (qui n'a aucun fondement scientifique ni ethnique sérieux) est en train d'être remplacée par une armée de migrant·es venu·es d'Afrique. Lubie ici couplée à une sacralisation de la famille. En sous-texte, inciter les femmes à faire des enfants et à les élever car c'est bien leur rôle premier, comme le prône l'ensemble de l'extrême droite.

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 18646 : *« Cet amendement vise à exclure du versement de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) les personnes ayant commis un ou plusieurs actes de terrorisme. ». Bon ben là, no comment... c'est gratos !*

Amendement n° 18406 : « La Nation se fixe pour objectif d'ici 2025 d'établir un cadre législatif pour mieux prendre en compte les postures pénibles dans la cadre du calcul des retraites. »

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n° 18404 : *« La Nation se fixe*

comme objectif de mieux prendre en compte l'exposition aux agents chimiques dangereux dans le cadre du calcul des retraites. »

Sur ces deux derniers amendements, on pourrait croire que le FN/RN a été « touché par la grâce » et se décide enfin à s'intéresser aux conditions de travail... mais ce n'est sans compter que pour lui, visiblement, la pénibilité au travail se résume aux postures et aux expositions aux agents chimiques dangereux.

Qu'en est-il de leurs programmes où de leurs amendements en ce qui concerne les « vibrations mécaniques transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps », « l'environnement physique agressif », les « activités exercées en milieu hyperbare », les « températures extrêmes », les « rythmes de travail », l'exposition au « bruit », le « travail de nuit », le travail « posté », le « travail répétitif caractérisé » ? Autant de situations de travail définies par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) comme relevant de la pénibilité au travail et qui pourraient très légitimement être prises en compte dans le calcul de la retraite... et dont on ne trouve aucune trace dans les programmes ou amendements du FN/RN. Pointer les postures pénibles ou l'exposition aux agents chimiques dangereux (encore heureux !) est avant tout pour le FN/RN un moyen de dire qu'il s'intéresse à ces problématiques, mais en oubliant l'essentiel et surtout sans jamais s'attaquer aux sources, à savoir la soumission des travailleurs-ses à une domination patronale ou administrative, soumises elles-mêmes

à la recherche du profit ou de la rentabilité, et donc sans jamais remettre en cause l'organisation du travail ni la hiérarchie des classes.

Rien d'étonnant donc ici à ce que dans l'hémicycle, le groupe avec lequel le FN/RN vote le plus souvent, et dont il est le plus proche socialement et économiquement parlant est LR. À bon entendeur !

La stratégie du FN/RN

Le pari du FN/RN, dès le départ, a été de miser sur une défaite de la mobilisation, pour deux raisons essentielles. La première relève de leur posture idéologique de soutien au libéralisme et au patronat, à savoir une acceptation du relèvement de l'âge de départ à la retraite. La deuxième, faire ainsi la démonstration que ce ne sont pas les syndicats qui ont la solution, que ce n'est pas par la grève que l'on fait reculer un gouvernement, mais bien en changeant ce dernier et en se posant en alternative électorale.

Partant de là, le FN/RN avait en effet tout intérêt à soutenir les mobilisations et se prononcer contre la réforme du gouvernement. Car même en cas de victoire de la mobilisation, le FN/RN aurait pu mettre en avant son soutien aux manifestations et son opposition à la réforme, limitant ainsi sa décrédibilisation.

Dans l'hémicycle, le FN/RN a également joué la carte de la responsabilité et de la crédibilité, laissant « l'agitation » et « l'obstruction » à la LFI. Dans une démarche encore une fois opportuniste, le FN/RN a voté la motion de censure transpartisane, pouvant ainsi mieux dénoncer le fait que

leur propre motion de censure n'ait pas été votée en retour par la gauche. Si cette dernière a bien évidemment eu raison d'agir ainsi, il n'en demeure pas moins que le FN/RN a pu s'en servir pour montrer que tout n'était pas mis en œuvre par la gauche, et notamment LFI, pour faire tomber le gouvernement Macron.

Le poids du FN/RN à l'Assemblée nationale, avec ses 88 député·es, rend extrêmement difficile l'action au sein d'un hémicycle pris en étau entre une extrême droite puissante, le parti présidentiel omniprésent et une droite dure dont on ne peut rien attendre. La bataille doit se jouer principalement ailleurs !

Un double enjeu syndical pour la période à venir

Sans verser totalement dans l'alarmisme, il est quand même urgent de réaliser que le temps nous est compté.

2027 ou 2032, peu importe puisque la dynamique de l'extrême droite est de toute façon ascendante électoralement comme à travers les divers groupes violents qui se développent et se renforcent partout sur le territoire, et son idéologie se diffuse dans la société. Dynamique largement favorisée par la politique anti-sociale et autoritaire du gouvernement actuel.

Le travail syndical devra se situer, à notre avis, sur deux axes majeurs :

Continuer de dénoncer l'escroquerie sociale du RN, son idéologie raciste, sexiste, LGBTQIAphobe, tout en construisant, dans l'unité, les mobilisations sociales et de solidarité qui seules pourront ériger une digue suffisamment

haute et solide pour faire face à la vague montante de l'extrême droite.

Il est encore temps !





LE 1^{er} MAI 2023

CONTRE LA REFORME DES RETRAITES DE MACRON

ET CONTRE L'EXTREME DROITE !

Le premier mai c'est la fête internationale des travailleurs et travailleuses et cette année, en France, c'est aussi une nouvelle journée de mobilisation dans la rue contre la réforme des retraites Macron-Borne. **Ce doit être aussi une journée de dénonciation des méfaits du FN/RN et de toute l'extrême droite !**

Voulant se faire passer pour une opposition sérieuse au gouvernement, le FN/RN a dénoncé la réforme des retraites mais c'est pour mieux avancer ses « solutions » réactionnaires, racistes et xénophobes : promouvoir la natalité des français-es pour « contenir » l'immigration : Natalité-Famille-Patrie, voici le nouveau credo des fascistes du 21eme siècle relookés par Madame Le Pen, à mille lieues des revendications des millions de grévistes et de manifestant-es qui ont déferlé dans le pays depuis janvier !

Dans son sillage, de multiples groupuscules fascistes sont à l'œuvre : tags ou incendies de locaux syndicaux et associatifs, agressions sur des militant-es, attaques de piquets de grève et de cortèges etc... Le parti de Zemmour, lui, s'est spécialisé dans l'intimidation des enseignant-es et les menaces contre les mairies qui accueillent des structures d'aide aux migrant-es.

Enfin, en ce premier mai 2023, le FN/RN cherche à renouer avec sa vieille et nauséabonde tradition de détourner à son profit cette journée particulière. De 1988 à 2015, sous la houlette de Jean-Marie Le Pen puis de sa fille, le FN organisait ses propres défilés les matins du premier mai, véritable insulte aux organisations syndicales et aux travailleurs et travailleuses en lutte. En 1995, à cette occasion, un jeune marocain de 29 ans, Brahim BOUARRAM fut assassiné, noyé dans la Seine, par une bande de nervis issus du défilé fasciste.

Cette année, à l'occasion de cette grande mobilisation unitaire, sociale et populaire contre la réforme des retraites, le FN/RN espère bien en tirer profit en ce premier mai : il s'y essaie au Havre, en convoquant un banquet pour 1000 personnes avec Marine Le Pen et Jordan Bardella. Ce n'est pas supportable ! VISA, avec l'ensemble des organisations régionales qui appellent à la riposte, condamne cette provocation et appelle à une mobilisation forte et unitaire au Havre. Ne laissons pas les fascistes banqueter impunément !

Le premier mai est partout un grand moment de luttes pour nos revendications, contre la réforme des retraites et aussi antifasciste !

assouisabis@gmail.com - www.visa-isa.org

LE FN/RN

ADORE LES FONDS

DE PENSION

10.

LE FN/RN ADORE LES FONDS DE PENSION

10. Chapitre

Suite à une enquête sur le Fonds de pension volontaire des eurodéputés, les Verts ont déposé un amendement pour le réformer devant le Parlement européen. Il a été rejeté par une courte majorité (272 voix contre, 203 pour et 148 abstentions), constituée principalement de la droite et de l'extrême droite, dont Jordan Bardella et Brice Hortefeux.

L'amendement portait sur un vieux fonds de pension volontaire privé basé au Luxembourg, destiné à compléter les retraites d'anciens parlementaires européens. Certains touchent jusqu'à 13 700 euros par mois.

Au bord de la banqueroute, ce FPV, qui offre des retraites très avantageuses, accuse aujourd'hui un déficit estimé à plus de 300 millions d'euros. Un trou abyssal dans ses caisses qui sera peut-être comblé par les contribuables.

Le FPV est déjà majoritairement alimenté par de l'argent public. Pour chaque euro cotisé par un eurodéputé, deux euros sont sortis directement du budget général du Parlement. Au total, 118 millions d'euros ont été tirés de la poche des contribuables européens, 27,8 millions des seuls contribuables français.

Comme l'ont révélé *Investigate Europe* et *Mediapart*, parmi les 908 bénéficiaires du fonds figurent 81 Français, dont plusieurs anciens eurodéputés du FN/RN comme Marine et Jean-Marie Le Pen, Bruno Gollnisch et Carl Lang.

Au premier rang des pourfendeurs de cet amendement, on trouve donc Jordan Bardella, président du parti d'extrême droite, visiblement très décidé à défendre le privilège luxembourgeois de ses prédécesseur·es. Un magnifique exemple de double discours au moment où le conflit sur les retraites bat son plein en France.

La veille, mardi 9 mai 2023, un député allemand avait d'ailleurs pointé du doigt la famille dirigeante du FN/RN devant tout l'hémicycle européen. « *Madame Le Pen, votre autoproclamation en tant qu'avocate des petites gens est une blague* », avait-il lancé. VISA n'aurait pas dit mieux.

D'après les calculs d'*Investigate Europe*, un député ayant cotisé pendant 19 ans peut, grâce à ce fonds, doubler le montant de sa pension et toucher jusqu'à 13 640 euros par mois (6 866 euros de retraite « classique » + 6 774 du FPV).

D'ordinaire, un travailleur touche moins à la retraite que pendant sa vie active, mais pas les membres du FPV, en exercice leur salaire net mensuel étant de 7 647 euros.

Si le FN/RN soutient ce système, comment le croire lorsqu'il déclare « défendre » notre système de retraite ? Encore une imposture.

L'extrême droite en toute contradiction

Marine Le Pen, qui appelle à la réduction de la contribution française à l'Union européenne, n'a pas renoncé à la généreuse participation de l'UE à sa future retraite. Adhérente du FPV, la cheffe des parlementaires du FN/RN, députée européenne pendant treize ans, pourrait ainsi toucher 6 246 euros par mois de Bruxelles (4 463 euros + 1 783 du VPF), en sus de ses autres retraites quand elle atteindra l'âge de 65 ans.

Quant à son père, Jean-Marie Le Pen, 94 ans, il est déjà l'un des pensionnaires en or du fonds luxembourgeois, après trente-cinq ans de mandats, sachant que tous ceux qui ont cotisé plus de dix-neuf ans touchent le pactole, soit 13 674 euros par mois.

Pour mémoire, le fondateur du Front national est l'eurodéputé français qui a le moins participé aux séances plénières lors de son dernier mandat entre 2014 et 2019, d'après le site *VoteWatch Europe*.





Macron, 49-3,

la courte échelle au FN/RN...

Le déclenchement du 49-3 pour faire passer en force le projet de loi sur les retraites a créé une forte indignation, voire un « écœurement politique » chez les opposant.es à la réforme. Même pour les plus modéré.es, c'est une incompréhension qui se manifeste, avec un sentiment de désespoir.

L'intervention du président de la République ce mercredi 22 mars n'a convaincu personne, les pseudo arguments avancés étant toujours les mêmes, rigueur budgétaire et ordre républicain, réalisme économique (entendez libéral), minimisation de la contestation sociale et dénigrement des syndicats accusés de ne pas chercher de compromis alors que les contre-propositions pullulent. Mais elles sont trop sociales à son goût !

Et que dire des banalités sur la crise climatique et les paroles creuses sur l'engagement collectif... Lamentable.

Dans ce contexte affligeant, le FN/RN se frotte les mains et compte bien récupérer la déception générale si le mouvement syndical ne parvient pas à obtenir la non promulgation de la loi.

Pour VISA, très clairement, la décision de Macron et de son gouvernement de ne pas aller au vote est non seulement une atteinte à la démocratie sociale, mais surtout un cadeau offert au FN/RN.

Autoritarisme et antiparlementarisme

En utilisant le 49-3, Macron et son gouvernement ont fait preuve du plus grand autoritarisme et n'ont pas respecté les parlementaires, quoiqu'on puisse penser de ces dernier.es. Or, ces deux caractéristiques de l'attitude présidentielle sont également deux principes fondamentaux du FN/RN.

Dans la brochure « S'armer contre l'extrême droite » publiée avant les dernières élections présidentielles, VISA écrivait déjà ceci : « *Jamais un quinquennat (NDLR 2017-2022) n'aura autant permis à l'extrême droite de bomber le torse. Le pari de Macron de tout faire pour que l'extrême-droite se retrouve au second tour face à lui pour être réélu « facilement » est un jeu dangereux et mortifère. En ne répondant aux questions sociales que par l'autoritarisme, il ouvre la voie au fascisme.* » Un an après, cette analyse est renforcée, pour ne pas dire aggravée...

Pire encore, les propos de Macron pour justifier le recours au 49-3 et donc contourner le Parlement, prouvent son autoritarisme décomplexé : « *Je considère qu'en l'état, les risques financiers, économiques sont trop grands.* » En clair, renoncer à ce projet de loi mettrait la signature du pays en péril pour emprunter sur les marchés financiers. Tout ceci constitue du pain béni pour l'extrême droite. Discrète dans l'hémicycle, elle l'est bien moins dans les médias. A coup de petite phrase du style « *Si nous arrivons à la tête de l'État, nous reviendrons sur la brutalité de cette réforme* » (Bardella le 15 mars) ; « *Je ne participerai pas à éteindre le feu* » de la contestation contre la réforme des retraites » (Le Pen le 21 mars).

Imposture, démagogie et stratégie

En fait, pendant les quinze jours qu'ont duré les débats, la présidente du groupe d'extrême droite s'est soigneusement abstenue de livrer sa position sur le sujet et donc de prendre le moindre risque. Ses rares initiatives ont relevé de la seule tactique.

Et pour cause : Depuis le début de la mobilisation, le FN/RN n'a jamais fait la moindre proposition concernant le financement des retraites si l'âge de départ repassait à 60 ans, à l'extrême inverse des organisations syndicales, car pour le FN/RN, il ne faut surtout pas augmenter les cotisations sociales du patronat, quelle qu'elles soient, a fortiori celles dédiées à la retraite. Et bien sûr, le FN/RN n'a jamais défendu, ni proposé, la taxation des super-profits, ni proposer de donner les moyens à l'administration des impôts de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale, conformément à son idéologie Poujadiste.

Et il ne faut surtout pas oublier les positions fluctuantes du parti fasciste : avant 2017, Marine Le Pen était favorable au départ à 65 ans, mais depuis la présidentielle de 2017, elle prône un retour à la retraite à 60 ans.

Il y a six ans, elle faisait campagne sur la retraite à 60 ans avec 40 annuités, mais elle avait sournoisement infléchi cette position entre les deux tours, en expliquant finalement qu'elle s'engageait "à ce que ce soit le cas d'ici la fin de [son] quinquennat".

Elle conditionnait également cette réforme à une baisse du chômage, et ajoutait : "Si on s'aperçoit qu'il y a encore un problème avec le système des retraites, je me tournerai vers les Français et je leur dirai : 'J'ai fait tout ce qui est nécessaire, là je suis obligée de me tourner vers vous pour faire un effort'". C'est clair comme la couleur d'une chemise brune...

Et si son véritable dessein provenait de l'exemple italien, avec un scénario similaire : une réforme des retraites engagée par Mario Draghi, puis la victoire de Meloni ?

"Tous mes vœux de réussite", avait-elle assuré à sa consœur mussolinienne, en ajoutant : "Partout en Europe, les patriotes arrivent au pouvoir et avec eux, cette Europe des nations que nous appelons de nos vœux". Et la réalité de Meloni, c'est la retraite à taux plein à 67 ans...

Tout ceci est bien loin des aspirations du mouvement social actuel mais les pièges de l'extrême droite sont bien tendus et Macron leur aura bien fourni le matériel nécessaire.

Parce qu'au-delà de la mobilisation retraite, se dessine encore un potentiel accès au pouvoir de l'extrême droite, VISA appelle les syndicalistes à ne rien lâcher dans le combat qui les mobilisent aujourd'hui. Dans cette lutte elles et ils devront aussi faire preuve de la plus grande vigilance et dénoncer publiquement les tentatives de récupération du mouvement social par les imposteurs de l'extrême droite.

QUI est VISA ?

VISA est une association intersyndicale composée de plus de 150 de structures syndicales : la FSU et plusieurs de ses syndicats, l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT-SO, de la CNT et le Syndicat de la Magistrature.

Depuis 1996, VISA recense, analyse et dénonce les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du Front national, devenu Rassemblement national, sur le terrain social. VISA se veut un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail.

www.visa-isa.org

- assovisabis@gmail.com



Association VISA

**LE TROUBLE JEU
DU FN/RN
SUR L'IVG**

11.

LE TROUBLE JEU DU FN/RN SUR L'IVG

11. Chapitre

Sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) comme sur d'autres sujets, Marine Le Pen (MLP) a pris ses distances avec le discours de son père Jean-Marie Le Pen. Si elle ne s'oppose plus sur le principe au droit à l'avortement contrairement à de nombreux membres de son parti politique, elle ne montre évidemment aucun allant à défendre ce droit chèrement acquis par les femmes. La consigne pendant les débats à l'assemblée nationale concernant la constitutionnalisation de l'IVG étant plutôt de ne rien dire !

Le 24 novembre 2022, après des batailles internes entre les député·es catholiques traditionalistes anti-choix et les député·es au profil plus social et/ou plus laïc, 38 députés d'extrême-droite ont voté pour, 23 contre, 13 se sont abstenus et 15 n'ont pas pris part au vote concernant la constitutionnalisation de l'IVG.

Marine Le Pen (MLP), après avoir déposé un amendement en son seul nom pour geler les délais pour faire une IVG, avait ensuite annoncé qu'elle s'abstiendrait, les membres du groupe parlementaire du FN/RN étant libres de voter comme ils-elles le voulaient. Dans les mois qui précédaient, elle avait tout à tour dit concernant la constitutionnalisation de l'IVG qu'elle était « *personnellement contre* », puis « *pourquoi pas* ». Pour défendre son amendement elle avait soutenu que la proposition de loi de La France insoumise risquait d'aboutir « à une augmentation, voire à une disparition des délais et [...] pourrait également remettre en cause la clause de

conscience existant pour le personnel médical ».

De nombreux cadres du RN ont mis en avant que, contrairement aux États-Unis, aucun parti politique en France ne remettra en cause la loi Veil. Cela ne les a pas empêché en même temps de faire de multiples déclarations de soutien à Trump et à sa politique anti-avortement, anti-immigration, etc.

Ce n'est pas la première ni la dernière fois que MLP change d'avis par opportunisme électoral mais globalement parlant, l'émancipation des femmes et la liberté fondamentale que représente l'avortement pour celles-ci ne fait pas partie des préoccupations du RN, bien au contraire...

Petit retour en arrière...

En 2011 MLP déclarait dans un entretien avec le journal *La Croix* « *il faut cesser de rembourser l'avortement. Il existe suffisamment de moyens de contraception aujourd'hui* ». En 2012

elle dénonçait les « *avortements de confort* » (lorsque les femmes utilisent l'IVG comme un moyen de contraception). En 2015, les député·es FN avaient voté contre la loi de modernisation du système de santé, qui facilitait l'accès à l'IVG.

En 2022 MLP s'opposait à l'allongement des délais de 12 à 14 semaines car « *l'acte changeait complètement de nature* ». Enfin en mars 2023 elle revient sur le sujet à France Inter et déclare que l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution n'est « *pas particulièrement utile* » et que « *personne ne remet en cause la liberté de recourir à l'IVG en France, pas un seul mouvement politique constitué, pas une seule personnalité d'envergure, pas une seule association* ». Les membres les plus réac de son parti, ceux et celles qui continuent d'affirmer que l'IVG est « *un génocide de masse* » ont dû apprécier...

Quant au Parlement européen, en juin 2021 les député·es FN/RN - dont Jordan Bardella le nouveau président du FN/RN - ont voté contre une résolution exhortant les États à « *garantir l'accès universel à un avortement sûr et légal* », soit en dépénalisant l'IVG, soit en combattant les obstacles de fait à l'IVG légale, pour protéger la santé et les droits des femmes. En 2020 et en 2021 la majorité de ces député·es a voté contre les motions s'opposant à l'interdiction de l'avortement en Pologne.

Cette évolution dans les déclarations du parti d'extrême droite est à corréliser avec sa volonté de « *dédiabolisation* »

et avec l'augmentation du vote des femmes pour ce parti. En effet depuis 2012, on constate au fil des scrutins que la réticence des femmes à voter pour l'extrême droite s'érode. Dans la foulée du mouvement des gilets jaunes, MLP défendait la réouverture des maternités et une revalorisation des métiers du soin.

Par ailleurs depuis quelques années l'extrême droite se préoccupe des violences faites aux femmes mais depuis une perspective raciste selon laquelle les agresseurs sont des étrangers, et les victimes des Françaises « *de souche* ». À l'occasion du 8 mars 2021 le FN/RN publiait un communiqué sous l'égide de Brigitte Bardot, Simone Veil, et « *la Sainte Jeanne d'Arc* » dont la moitié des revendications portaient sur l'islam et l'immigration...

Bref, la défense des droits des femmes par le RN, ce n'est que de la poudre aux yeux électoraliste ! Sans parler des droits des personnes LGBTQI+ et de leurs familles...





LA NATALITE POUR SAUVER NOS RETRAITES ?

ENCORE UN ENFUMAGE DE L'EXTRÊME DROITE !

Dans les débats parlementaires et prises de paroles publiques sur les enjeux du financement de nos retraites on vient de voir revenir avec force l'argument nataliste porté par le RN. C'est la remise en cause des droits des femmes et l'obsession complotiste de l'extrême droite pour le Grand Remplacement qu'il faut y décrypter.

On pourrait croire que l'on a affaire aux seuls arguments habituels des natalistes : une faible natalité accroît la charge des retraites en déséquilibrant la pyramide des âges. Les Français désirent plus d'enfants qu'ils n'en font et donc comme l'enfant représente un investissement pour la nation, son coût doit être remboursé à la famille. Raisonement simpliste qui traverse les politiques familiales depuis des décennies et le « modèle » familialiste traditionnel.

C'est la position défendue depuis toujours par le FN/RN. A l'arrière c'est le vieux fond idéologique de l'extrême droite qui s'exprime avec la défense de la famille « française » où la répartition « naturelle » des rôles entre hommes et femmes garantirait la stabilité de la société. La femme est vouée en priorité à son rôle de reproduction, l'avortement est condamné et les minorités sexuelles dénoncées.

Mais il faut aller au-delà quand Jordan Bardella, président du RN, sur BFM explique « La France n'a jamais été aussi peuplée mais elle n'a jamais fait aussi peu de bébés ». C'est Sébastien Chenu député et vice-président de l'Assemblée Nationale qui est beaucoup plus explicite lundi 13 février sur France Inter : « Moi, je préfère qu'on fabrique des travailleurs français plutôt qu'on les importe. ».

Car l'argument nataliste est bien une forme détournée de l'obsession xénophobe et raciste, articulée à la « préférence nationale », fonds de commerce historique de l'extrême droite comme le déclarait Marine Le Pen, pendant la campagne présidentielle en 2022 : « Le choix est entre l'immigration et la natalité, j'assume très clairement faire celui de la natalité, celui de la continuité de la nation et de la transmission de notre civilisation grâce à notre modèle familial »

La question de la natalité dans le financement des retraites est un débat archaïque et patriarcal promu par les chantres de l'extrême droite et qui vise en fait explicitement à remettre en cause les droits des femmes à l'emploi et le droit à l'avortement.

Rappelons qu'historiquement ce discours politique a permis de justifier le maintien des femmes au foyer, le salaire maternel, la bonification des retraites en fonction du nombre d'enfants ou même le vote familial avec le père obtenant un suffrage supplémentaire par enfant !

Rappelons aussi que contrairement à ce que prône l'extrême droite l'enfant fait partie du domaine privé de la vie familiale. Et ce, dans une acception de famille « ouverte » qu'elle soit hétérosexuelle ou de couples LGBT.

Le financement des retraites est un problème économique qui doit être résolu au moyen de mesures économiques : cotisations, assiette, durée de l'activité, taux des retraites, âge à la retraite, taxation des super profits...

L'enjeu est bien dans l'égalité des hommes et des femmes particulièrement dans l'accès à l'activité économique, dans l'égalité salariale intégrale et dans la liberté des moyens d'éviter les enfants non désirés (contraception, I.V.G.). Pour permettre aux parents qui le souhaiteraient de pouvoir rester en emploi, il faut développer des crèches et des modes de garde dans le cadre d'un véritable service public de la petite enfance.

*Le RN ment comme toujours.
Peu lui importent les
retraites et le mouvement
social.*

*Son seul objectif est de
profiter du débat pour
diffuser encore et encore
ses obsessions contre
l'immigration et ses attaques
contre les droits des femmes.*

POUR VOS AGENDAS :

VISA organise des

**RENCONTRES
SYNDICALES
ANTIFASCISTES**

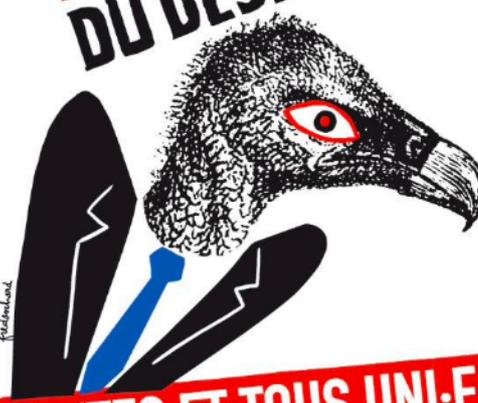
**LE 17 JUIN 2023, TOUTE LA JOURNÉE
À LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS
3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU, PARIS 10ÈME**

stands, débats, meeting de clôture

assovisabis@gmail.com
www.visa-isa.org



**L'EXTRÊME
DROITE se nourrit
DU DÉSESPOIR**



**TOUTES ET TOUS UNI-E-S
POUR LA JUSTICE ET LE PROGRÈS SOCIAL**

WWW.VISA-ISA.ORG
ASSOVISABIS@GMAIL.COM



INTERVIEW DU PRESIDENT DE VISA DANS L'HUMANITÉ :

Cédric Bottero : « Le RN est discret à l'Assemblée, mais sa présence médiatique est énorme »

Cédric Bottero, président de Visa, s'inquiète de l'omniprésence médiatique du RN et de son discours offensif sur le pouvoir d'achat, qui lui permet de se doter d'un vernis social. Il appelle à renforcer l'argumentaire sur l'imposture sociale de l'extrême droite.

Alors que des sondages placent Marine Le Pen comme la première opposante à la réforme des retraites, l'extrême droite a-t-elle réussi à s'imposer comme une représentante des travailleurs et de la colère sociale ?

Le Rassemblement national réussit désormais à apparaître comme une alternative crédible et républicaine, y compris sur les grandes questions sociales. C'est très inquiétant et ce n'était pas du tout le cas avant. Lors de la précédente réforme, en 2019-2020, on n'entendait pas Marine Le Pen. Certes, l'extrême droite a peu de propositions, et porte une opposition plutôt faible à l'Assemblée nationale, mais elle a maintenant une présence médiatique très importante. Des députés RN sont invités dans les matinales presque tous les jours, et peuvent affirmer leur opposition à Emmanuel Macron. C'est, hélas, beaucoup plus audible et plus efficace que les débats parlementaires, qui sont peu regardés en comparaison.

Ressentez-vous cette progression du RN jusqu'au sein des syndicats et des luttes sociales ?

Des sondages montrent qu'y compris chez les sympathisants de syndicats de gauche, la part du vote RN ne fait que grandir (1). C'est symptomatique de la pénétration des idées d'extrême droite dans le monde du travail. Nous ne devons surtout pas nous mettre des œillères : il y a là un vrai problème qu'il faut combattre.

C'est notre rôle de démontrer que le RN ne soutient pas les travailleurs et les mesures sociales. Même si c'est de plus en plus compliqué à faire, il faut démasquer toutes les entourloupes qu'il y a derrière un discours sur le pouvoir d'achat. Sur les retraites, les députés RN parlent dans les médias de départ à 60 ans, alors qu'ils défendent 43 annuités, donc 67 ans pour ceux qui commencent à 24. Il faut continuer à démontrer que leur fond xénophobe,

raciste, sexiste reste présent, mais aussi que sur le social ils appliqueraient les mêmes recettes libérales que les gouvernements qui se succèdent.

La nouvelle ampleur prise par le mouvement social depuis le 7 mars et la grève reconductible peuvent-elles aider à faire reculer le RN et démasquer son arnaque sociale ?

Le fait même de se mobiliser déporte le débat entre les formations politiques sur le terrain, avec des travailleurs qui échangent leurs idées. Et les réponses qui sont apportées, par les syndicats mais pas seulement, sont progressistes – l'égalité salariale, la hausse des salaires, la mise à contribution du capital – et de fait vont à l'encontre de celles du RN. Mais le risque est que, si le mouvement social perd, cela donnera du grain à moudre au RN pour dire « vous voyez ce n'est pas dans la rue et par les grèves que ça se joue, c'est au sommet du pouvoir, et c'est nous qui sommes la première opposition, celle qui arrive face à Macron au second tour ». Si nous parvenons à faire plier le gouvernement, ce sera l'inverse. Cela prouvera que c'est en se battant, dans la rue et autour de valeurs de gauche, que nous arrivons à gagner les combats sociaux. (1) Selon un sondage Harris d'avril 2022, 21 % des personnes se disant proches d'un syndicat ont voté pour Marine Le Pen au premier tour de la présidentielle, 8 points de plus qu'en

2017. 31 % chez les proches de FO, 22 % pour la CGT, 15 pour la CFDT, 14 pour Solidaires.

**RÉFLEXIONS
SYNDICALES
ANTIFASCISTES
SUR LES
VIOLENCES
D'EXTRÊME DROITE**

12.

RÉFLEXIONS SYNDICALES ANTIFASCISTES SUR LES VIOLENCES D'EXTRÊME DROITE

12. Chapitre

Dans notre précédente brochure VISA « *S'armer contre l'extrême droite ! - un argumentaire syndical antifasciste* » parue en janvier 2022, le chapitre intitulé « *La caractéristique principale de l'extrême droite et du fascisme, c'est la violence* » recensait quelques-unes des nombreuses violences commises entre juillet 2018 et octobre 2021.

Depuis lors, la fréquence et l'intensité des violences commises par l'extrême droite se sont considérablement aggravées, alors même que les dissolutions se succèdent sans rien régler sur le fond. Si plusieurs projets d'attentats ont été déjoués par les services de renseignement, la menace terroriste d'extrême droite plane toujours et alors que plusieurs meurtres ont été commis en 2022, le déni quasi-obsessionnel affiché par le pouvoir pose question. Quelques éléments d'analyse s'imposent sur l'actualité des violences commises par l'extrême droite, allant de pair avec l'offensive idéologique et politique en cours.

Radicalisation fascisante de la police et de l'armée

À l'heure où nous écrivons cette nouvelle brochure VISA, le pays est profondément meurtri mais également divisé suite à la mort du jeune Nahel (17 ans), tué par un policier à Nanterre le 23 juin. Signe particulièrement inquiétant d'une stratégie de la tension, les syndicats de police Alliance et UNSA Police ont commis un tract le 30 juin titré « *Maintenant ça suffit...* » stigmatisant les « *hordes sauvages* », parlant de « *mettre les interpellés hors d'état de nuire* » et de « *combat contre ces « nuisibles* » ». Le tract finit par ces menaces « *Aujourd'hui les Policiers sont au combat car nous sommes en guerre. Demain nous serons en résistance et le Gouvernement devra en prendre conscience* ». Comme nous le rappelons dans

notre analyse VISA « *fascisation de syndicats policiers : non ces « syndicalistes » ne sont pas nos camarades* » daté du 5 juillet, ce tract fait écho à la tribune des généraux retraités publiée le 22 avril 2021 sur le site Internet du magazine *Valeurs actuelles*, soixante ans jour pour jour après le putsch des généraux factieux à Alger le 22 avril 1961. Cette tribune évoquait également « *les hordes de banlieue* » et se terminait par cette vision apocalyptique, pour justifier une « *intervention* » militaire : « *On le voit, il n'est plus temps de tergiverser, sinon, demain la guerre civile mettra un terme à ce chaos croissant, et les morts, dont vous porterez la responsabilité, se compteront par milliers* ». À l'époque, en mai 2021, VISA avait publié un dossier d'analyse « *Tribune des généraux, le danger fasciste grandit !* ».

Comme l'a montré une enquête de *Mediapart* publiée le 16 avril 2022 « *Sans surprise, les militaires votent massivement pour l'extrême droite* » au 1^{er} tour des élections présidentielles : « *les idées d'extrême droite sont largement diffusées au sein des armées françaises.* ». Par ailleurs, une autre enquête de *Mediapart* avait révélé en 2021 que plusieurs dizaines de militaires et d'anciens militaires affichaient ouvertement leur idéologie néonazie.

La tendance semble d'ailleurs similaire au sein de la police en France. *Streetpress* a ainsi publié plusieurs reportages sur le sujet, avec des exemples concrets de haine raciste et antisémite qui ont abouti pour certaines à des condamnations. Et malgré les dénégations du gouvernement, de la droite et de l'extrême droite, d'ailleurs tout comme sur la question des violences policières, la question du racisme structurel dans la police ressurgit de manière criante, sans que cela ne provoque comme aux États-Unis ou en Angleterre une prise de conscience et des réformes suite à des mobilisations sociales.

Le fantasme d'une « guerre civile raciale » et le retour des « ratonnades »

Face aux révoltes dans de nombreux quartiers populaires faisant suite à la mort de Nahel et à l'agitation par les partis d'extrême droite RN et Reconquête et de certains éditorialistes d'extrême droite autour du fantasme d'une « guerre civile raciale » et au retour à l'ordre par la force, certains groupuscules ont bluffé sur un canal Telegram d'extrême droite : « *Insurrection dans les cités ? Laissez-nous gérer !* » « *Le système abandonne nos territoires ? Avec 10 000 hommes, on assure la reconquête en une Nuit. Qui nous suivra ?* ». Hormis quelques tentatives de milices « anti-

casseurs » à Angers autour du local de l'Alvarium pourtant dissous, à Chambéry et à Lyon, la tentation de se constituer en milices racistes n'a pas rencontré un écho massif. Il semble qu'à Lorient, la situation était plus complexe avec probablement l'intervention de militaires en civil, pour certains cagoulés, au sein d'un commando « anti-casseurs » qui a procédé à l'arrestation musclée de quelques jeunes remis à la police.

Si ce contexte est particulier, ce n'est pourtant pas la première fois que des groupuscules d'extrême droite s'essayent à des attaques racistes puisqu'à l'occasion du match France-Maroc lors de la Coupe du monde en décembre 2022, des militants d'extrême droite avaient organisé des « ratonnades » contre des supporters marocains à Paris, Nice, Lyon ou Nantes. À Paris, une quarantaine de jeunes d'extrême droite, dont certains mineurs, avaient alors été arrêtés et seront jugés en septembre 2023. Et en mars 2023, sept individus d'extrême droite apparentés au GUD, au Bastion social et à l'Œuvre française ont été jugés à Lyon pour avoir mené une « ratonnade » revendiquée comme telle contre des supporters algériens le 19 juillet 2019, aux cris de « *À mort les bougnoules* ».

Il est à craindre que d'autres esprits chauffés à blanc passent à l'acte puisque, suite au tragique fait divers le 8 juin dernier à Annecy impliquant un migrant syrien, les responsables RN, Reconquête, mais également LR se sont livrés à un déferlement de surenchère raciste et islamophobe, stigmatisant les immigré·es sur les réseaux sociaux et sur les plateaux télé et réclamant un durcissement du projet de loi Darmanin sur l'immigration. Ces appels à la haine raciste venant de responsables politiques se sont ainsi totalement banalisés. Et

quand Macron lui-même reprend en mai 2023 le terme fortement connoté à l'extrême droite de « décivilisation », après que son ministre de l'intérieur ait utilisé en janvier 2023 celui d' « ensauvagement », ce ne sont pas des mots prononcés par hasard, au contraire ce sont des signaux forts qui sont envoyés à une certaine frange de l'électorat.

Sous-traitance de la violence politique ■■■

Le site *Rapports de force* avait fait œuvre utile en 2021 en compilant, cartographiant, classant et analysant 105 événements violents perpétrés par des militants d'extrême droite. Il avait ainsi mis en évidence la forte augmentation des violences liées à l'émergence du phénomène Zemmour lors du début de la campagne présidentielle. Zemmour, monstre politico-médiatique pourtant condamné à de nombreuses reprises, a pu bénéficier en toute impunité de la puissance de feu de l'empire médiatique du milliardaire Bolloré et notamment de Cnews. Il a pu ainsi non seulement populariser le concept jusqu'ici marginalisé de « grand remplacement », qui a pourtant implicitement inspiré nombre de suprémacistes blancs et d'attentats racistes meurtriers dans le monde, notamment celui de Christchurch en Nouvelle Zélande en 2019. Mais il a également agrégé nombre de militants issus de groupuscules d'extrême droite pratiquant la violence politique. Le fameux meeting de Villepinte du 5 décembre 2021 a ainsi mis en lumière les Zouaves Paris - groupe dissous le 5 janvier 2022 - réprimant violemment le happening de militant-es de SOS Racisme, qualifiés par Zemmour de « provocateurs » et « chiens truffiers des subventions ». Mais aussi des membres de l'Action française, de la Cocarde étudiante et des militants de l'organisation dissoute en mars 2021 Génération Identitaire. À noter que lors de ce colloque, des

journalistes des équipes de *Quotidien* et d'*À l'air libre* avaient également été insulté-es et agressé-es.

Avant l'émergence de l'outsider Zemmour, ces différents groupuscules en constante reconfiguration gravitaient également dans l'orbite du FN, devenu RN en 2018. Dans le cadre de l'entreprise de dédramatisation-banalisation institutionnelle et médiatique débutée avec succès depuis 2011 par Marine Le Pen et parachevée depuis l'élection en juin 2022 de 89 député-es FN/RN, la violence politique, qui était jusqu'alors assumée par le FN de Jean-Marie Le Pen, est devenue totalement sous-traitée à ces groupuscules. Ces derniers servent ainsi d'armée de réserve, mettant en actes les discours de haine distillés par ces principaux partis d'extrême droite, qui mènent la bataille du vocabulaire et des idées dans les médias et à présent dans les institutions. Ces jeunes cogneurs cultivent une fascination pour le combat de rue, pour la violence politique vue comme une démonstration de force viriliste contre des ennemis ciblés, que ce soit des antifas, des personnes racisées, des LGBTQI+. La recherche du coup médiatique et la mise en scène de bastons, de prises de trophées tels les drapeaux et banderoles, orchestrées via les réseaux sociaux de type *Ouest Casual*, joue un grand rôle dans la visibilité de ces groupes et dans le processus de compétition et d'émulation. La résurgence spectaculaire du GUD Paris a été mise en scène lors notamment de la manifestation parisienne surmédiatisée le 6 mai 2023 du Comité du 9-Mai, quand plusieurs centaines de néofascistes ont paradé impunément cagoulés avec drapeaux à croix celtiques dans les quartiers bourgeois de Paris, avec la présence de quelques anciens de la « GUD Connection », obligeant même Marine Le Pen à

prendre ses distances avec ses vieux amis Frédéric Chatillon et Axel Lousteau.

La question des nombreuses dissolutions par le pouvoir de groupuscules d'extrême droite, souvent qualifiés d'ultra-droite, n'a jamais résolu les problèmes de fond car elles ne font que donner des coups de pieds dans la fourmière et leur permettent de se recomposer souvent sous de nouvelles appellations en formations locales plus morcelées, tout en étant capables de s'agréger régionalement pour des manifestations de relativement plus grande ampleur. À Callac ou plus récemment à Saint-Brévin contre les projets de CADA qui sont devenus des cibles emblématiques, on a ainsi vu certains de ces groupes faire le déplacement et parader pour l'occasion aux côtés de responsables de Reconquête et, plus discrets, de responsables locaux du FN/RN à Saint-Brévin. Le site antifasciste La Horde a ainsi complété utilement son précieux schéma de l'extrême droite, régulièrement actualisé, par une cartographie détaillée publiée en février 2023 « Combattre l'extrême droite partout où elle s'implante ! ».

Le gouvernement actuel porte une responsabilité écrasante, quand, par exemple après l'incendie des véhicules et du domicile du maire de Saint-Brévin et surtout après le retentissement national de sa démission, Élisabeth Borne ose renvoyer dos à dos les « extrêmes ». Face aux menaces d'extrême droite, certains ministres préfèrent ainsi cibler les pseudos « éco-terroristes » ou bien même la LDH, laissant agir dans une quasi-impunité les groupuscules violents d'extrême droite.

Violences, meurtres et projets d'attentats ■

En effet, on constate sur tout le territoire une multiplication des menaces et des agressions perpétrés contre des locaux associatifs et des locaux syndicaux, des écoles, des universités, des centres culturels, des librairies, des lieux culturels, des migrant·es, des militant·es, des étudiant·es, des journalistes, des élu·es...

À l'occasion également des grèves et des mobilisations contre le projet de loi sur les retraites, on a pu observer en mars des attaques dans plusieurs villes, comme par exemple à Perpignan contre un piquet de grève de la plateforme courrier, à Lorient contre des syndicalistes de Solidaires ou encore à Paris, c'est un commando dénommé « Waffen Assas » qui a agressé un piquet de grève d'étudiant·es devant la fac d'Assas. C'est pourquoi lors des Rencontres syndicales antifascistes organisées par VISA, l'un des trois ateliers portait sur « S'organiser face à la violence de l'extrême droite » et a permis de débattre des stratégies syndicales notamment unitaires mises en œuvre. Dans la même logique, l'association VoxPublic a récemment invité à Paris des membres d'associations, de syndicats, de collectifs directement confrontés aux menaces et agressions de militants d'extrême droite pour réfléchir collectivement à « défendre les droits et libertés face aux attaques de l'extrême droite ».

Cette année 2023 marquait les 10 ans d'hommages à notre jeune camarade syndicaliste et antifasciste Clément Méric. Un livre de témoignage *Clément Méric. Une vie, des luttes* a ainsi été publié début juin aux éditions Libertalia : « 5 juin 2013, Clément Méric, jeune libertaire, militant syndicaliste et antifasciste, meurt sous les coups de néonazis en plein Paris. L'affaire fait grand bruit et provoque une

vague d'émotion dans le pays. Mais, rapidement, l'indignation cède la place au doute, voire à un renvoi dos à dos des "extrêmes" ». Aujourd'hui, en dehors des cercles avertis, l'événement est quasi oublié. Cet ouvrage collectif d'amis et de proches de Clément Méric évoque la vie du jeune homme engagé qu'il était. Il s'attache aussi à restituer la vérité des faits, ceux qui ont provoqué sa mort, et ceux qui ont conduit à un brouillage de son image et de celle de ses camarades.

Et parce que le meilleur hommage, c'est de continuer le combat, ce livre se voudrait un ferment pour les luttes présentes et à venir » Malheureusement, en 2022 l'extrême droite a de nouveau tué : le 19 mars 2022, l'ancien rugbyman argentin de 42 ans, Federico Martin Aramburu, a en effet été abattu par d'ex-militants du GUD, en plein Paris. Alors que la campagne électorale présidentielle sous tension battait son plein, ce meurtre n'a pourtant alors suscité que bien peu de réactions médiatiques ou politiques. Même chose pour le meurtre aux mobiles encore obscurs de 3 militant·es kurdes, Emine Kara, Mir Perwer et Abdurrahman Kizil, tué·es dans le centre culturel kurde Ahmet-Kaya le 23 décembre 2022 à Paris par un homme qui avait déjà commis des agressions racistes. Face à ces différents meurtres, le silence institutionnel du pouvoir a été assourdissant.

Les procès cette année 2023 des Barjols accusés d'avoir projeté d'assassiner le président de la République, et des membres du « projet WaffenKraft » ont permis de mettre en lumière les projets d'attentats d'extrême droite en France. Et selon un article de *Mediapart*, un commissaire du renseignement intérieur a ainsi témoigné de l'« état de la menace d'ultra-droite en France et dans le monde en général », en rappelant que depuis 2017, dix

attentats avaient été déjoués en France et que le phénomène est international : « Il y a une montée en puissance d'une nébuleuse mondiale. La menace d'ultra-droite est considérée comme une véritable menace terroriste, perçue comme la menace numéro 1 dans certaines démocraties occidentales, notamment anglo-saxonnes. Et la France n'est pas à l'abri... ». Ces différents projets d'attentats sont motivés par une logique conspirationniste et suprémaciste qui vise les non-blancs, les Juifs, la communauté LGBTQIA+, des représentants politiques. C'est pourquoi il est important de rester extrêmement vigilants vis-à-vis de cette nébuleuse active à l'échelle internationale, qui fait des émules non seulement en Europe (cf. le réseau terroriste d'extrême droite récemment démantelé en décembre 2022 qui projetait un coup d'État en Allemagne) et en France.

Solidarité et autoprotection antifasciste ■

Face à l'ensemble des violences commises par l'extrême droite, le mouvement syndical, en lien étroit avec le mouvement associatif, doit faire preuve systématiquement d'une solidarité antifasciste active et sans faille. Et en ce qui concerne la vigilance collective et l'auto-protection de nos locaux, de nos manifestations, de nos initiatives, la question doit être clairement évoquée dans l'ensemble de nos structures syndicales avec les équipes militantes, en coordination avec les UD et les UL.

Face à l'extrême droite, le combat syndical unitaire antifasciste est notre principale force !





10 ANS APRES LA MORT DE CLÉMENT MÉRIC

UN ANTIFASCISME PLUS QUE VITAL

Cela fait maintenant 10 ans que notre camarade antifasciste et syndicaliste Clément Méric s'est fait assassiner par un nervis d'extrême droite. Il y a 10 ans, notre camarade rentrait dans la liste longue et encore ouverte des victimes du fascisme. Et pourtant 10 ans après, force est de constater que l'antifascisme reste toujours aussi nécessaire.

L'extrême droite en roue libre

Ces dernières années, la montée de l'extrême droite est un fait politique de premier plan. On le voit évidemment dans les urnes, avec le passage au deuxième tour du FN/RN et ses 88 sièges au parlement, ainsi que l'arrivée de Reconquête dans une autre mesure, mais aussi la reprise de leurs idées et concepts dans un large spectre de partis politiques, y compris se réclamant « progressistes ».

On observe aussi cette montée dans les faits de violence perpétrés par divers groupes fascistes, nationalistes identitaires, royalistes ou néo-nazis. Sans en faire une liste exhaustive nous ne pouvons pas passer à côté du meurtre de Federico Martin Aramburu l'année dernière par Loïc le Priol, ancien cadreur de l'organisation étudiante GUD. GUD qui d'ailleurs depuis quelques mois refait surface dans les rues de Paris. Récemment encore, l'extrême droite s'est rendue responsable d'un incendie de voiture au domicile du maire de la ville de Saint Brévin, où un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile est en construction. Un autre fait marquant a été la ratonnade conduite dans plusieurs villes lors du match France-Maroc pendant la coupe du monde, entre bien d'autres attaques à caractère raciste. Ajoutons à cela toutes et tous nos camarades, syndicalistes, militants et militantes du mouvement social, qui se font presque chaque semaine agresser physiquement, dégrader leurs locaux, attaquer leurs piquets de grève, etc. La montée de la peste brune ne devrait plus être à démontrer.

La réponse hypocrite de l'État

Face à cela la réponse de l'État et du gouvernement de Macron est plus qu'hypocrite. D'abord il ne dénonce l'extrême droite que par un miroir grossier avec « l'extrême gauche ». Toute personne qui se mobilisent en dépassant un peu le cadre permis par l'État sécuritaire se voit donc comparer dans un relativisme absurde au pire des néo-nazis. Alors que le premier danger terroriste en occident vient de l'extrême droite, on entend tous les jours des allégations toujours plus choquantes du ministre de l'intérieur fustigeant par exemple « l'éco-terrorisme ». Ce gouvernement s'est par ailleurs lancé dans un concours de gros bras avec l'extrême droite, jugeant le FN/RN devenu trop mou et sortant du chapeau tous les 2 mois un projet de loi plus sécuritaire ou plus xénophobe. Il en ressort que le gouvernement est partie prenante, avec certains médias qui lui sont proche, de la normalisation de l'extrême droite. Ainsi on a vu à Saint Brévin des policiers protéger et escorter les nervis nationalistes (à peine un mois après l'incendie au domicile du maire). D'ailleurs l'État a attendu la démission du maire de la commune pour commencer à se prononcer sur la protection de ce dernier. Pareillement, nous attendons toujours une réponse du ministère des sports quant à l'assassinat de Federico Martin Aramburu, rugbyman professionnel, et du ministère de l'éducation sur les cas de plus en plus récurrents de harcèlement du personnel enseignant lors de projets sur les conditions de personnes exilées.

Mais surtout l'extrême droite constitue pour le gouvernement une carte joker lorsqu'il est en difficulté. Déjà pendant les élections il paraît clair que la stratégie de Macron était de se retrouver face à Marine Le Pen pour pouvoir bénéficier d'un vote barrage. Après avoir laissé faire la manifestation d'avril de Saint Brévin alors qu'elle constituait indéniablement un risque de trouble et de violence, le gouvernement ayant interdit (ou tenté d'interdire) des manifestations contre la réforme des retraites, pense calmer le jeu en s'entre-émouvant d'une marche néo-fasciste en plein Paris juste avant la date du 8 mai célébrant la victoire contre les nazis. Le gouvernement essaye-t-il de créer une union nationale de façade pour faire oublier sa réforme ?

Le FN/RN qui joue la confusion

Dans tout cela, le FN/RN joue toutes ses cartes pour semer la confusion et avancer dans son entreprise de normalisation. Similairement au gouvernement, le FN/RN dénonce maintenant « l'ultradroite » au même titre que « l'ultragauche » (qui irait de la France insoumise aux groupes autonomes). Dans un jeu nauséabond de rhétorique, le FN/RN appelle à « ne pas faire l'amalgame » entre son parti et des groupuscules néo-fascistes, reprenant ainsi le mot d'ordre lancé contre les discours racistes qui voulaient rendre responsables toutes les personnes musulmanes des attentats islamistes. Pourtant l'histoire du FN/RN n'a rien d'autonome par rapport à ces groupuscules. Dans sa création même, le Front National était pensé comme une vitrine institutionnelle pour différents mouvements néo-fascistes, en premier lieu *Ordre Nouveau*. La « dédiabolisation » ne date donc pas d'hier. C'est lors d'une manifestation organisée par le FN le 1^{er} mai 1995 que Brahim Bouaram fut noyé par des militants d'extrême droite, c'est par des colleurs d'affiches du FN qu'Ibrahim Ali fut assassiné la même année. Plus récemment, lors de l'annonce de démission du maire de Saint Brévin, lorsque l'Assemblée nationale se levait en soutien à l'édile, le RN resta solidement collé à son siège. Pareillement, lors de la manifestation néo-fasciste à Paris fut notable la présence d'Axel Loustau et Olivier Duguet, deux anciens trésoriers du micro parti de Marine Le Pen, stratégiquement tenus à l'écart du FN/RN. Cela dit la société détenue en partie par Loustau était encore en 2022 sollicitée par le FN/RN pour la campagne numérique du parti, encore un « détail » ...

Notre antifascisme social et unitaire

Depuis 1990 avec Ras le Front puis VISA, nous prônons un antifascisme social et unitaire. Encore aujourd'hui, l'extrême droite est aux portes du pouvoir et notre combat reste de premier ordre. 10 ans après la mort de notre camarade Clément, la nécessité d'une riposte n'a cessé de grandir. Cette riposte doit être massive, et dans ce combat nous pensons que les syndicats doivent continuer à prendre toute leur part. Car l'antifascisme est l'affaire de toutes et tous, elle est celui des organisations de masses et de classes. L'idéologie portée par l'extrême droite est aux antipodes des idéaux de solidarité et de progrès social de nos organisations syndicales. Nous, syndicalistes, avons une responsabilité particulière pour combattre le venin raciste, sexiste, homophobe et antisyndical de l'extrême droite, et dénoncer les pseudos solutions du FN/RN. Ce combat syndical antifasciste doit être pris en charge par toutes les organisations syndicales, de la base au sommet et, autant que possible, dans l'unité la plus large. C'est pour tout cela que VISA organise cette année des Rencontres Syndicales Antifascistes le 17 juin à Paris afin de permettre un échange de pratiques et de vécus pour renforcer nos organisations dans ce combat.

Pour Clément, Federico, Brahim, Ibrahim et tous les autres, pour nos luttes, pour nous toutes et tous, face à l'extrême droite, ni oubli, ni pardon.

MEURTRE DE NAHEL

RÉVOLTES *VS*

FASCISATION DE

LA POLICE ET

RACISME DE

L'EXTRÊME DROITE

13.

MEURTRE DE NAHEL RÉVOLTES VS FASCISATION DE LA POLICE ET RACISME DE L'EXTRÊME DROITE

13. Chapitre

Après la révolte des banlieues face à l'exécution du jeune Nahel par la police, un florilège de déclarations racistes abjectes de l'extrême droite et ses émules.

Marine Le Pen, un discours alambiqué sur la révolte des quartiers

La cheffe du FN/RN s'est gardée de tout dérapage trop explicitement raciste vis-à-vis de la révolte des banlieues face à la mort de Nahel, tué par un policier de Nanterre.

En déplacement à Beauvais, elle s'est contentée de stigmatiser ces « *quartiers qui sont impossibles à sécuriser, à peu près pour tout le monde* », plaider en faveur d'une « *théorie du pilleur-payeur, du casseur-payeur* », qui conduirait les émeutiers à « *payer, toute leur vie peut-être, certainement même* », pour les dégâts commis, et enfin à dénoncer la « *politique de la ville* » où « *on déverse des milliards dans la politique de la ville avec en réalité zéro résultat* ».

Marine Le Pen n'a plus besoin d'exprimer, franchement, sa haine raciste, d'autres s'en chargent à sa place.

Des néo-nazis aux député·es FN/RN, en passant par Zemmour, sans oublier la droite

décomplexée, Retailleau et tous les autres, la révolte ayant suivi l'exécution de Nahel a donné lieu à un déferlement de déclarations racistes des plus abjects reproduites dans un article de Libération du 29 juin 2023 :

« *Les charognards de LFI [...] sont allés emmerder les policiers déjà occupés par les émeutes raciales* » tweetait Jérôme Buisson, député FN/RN. « *Tous ces jeunes de banlieue, issus de l'immigration extra-européenne, nous vouent une haine mortelle, [...] depuis cinquante ans le RN alerte* », renchérrissait ce jeudi 29 juin au matin Vianney Vonderscher, président du syndicat étudiant d'extrême droite La Cocarde, vivier de jeunes cadres pour le parti de Marine Le Pen.

Éric Zemmour, quant à lui, désignait ce jeudi matin directement les banlieues comme « *des enclaves étrangères [qui] ont encore montré de quoi elles étaient capables : émeutes, attaques, incendies, pillages, sacage des services publics* » et dénonçait lui aussi « *la soumission aux criminels* ».

De son côté, Marion Maréchal a enchaîné les poncifs sur les « *émeutiers des banlieues* » et les « *territoires perdus de la République* ». Celle qui a dénoncé par le passé les « *colonisateurs* » que seraient les

immigrés, et le voile et la djellaba « *uniformes d'une armée d'occupation* », déclarait : « *C'est de cette lâche soumission que pourrait naître la guerre civile que nous redoutons tant.* »

Sur CNews, le chroniqueur Guillaume Bigot, amalgamant criminalité, banlieues et islamisme, a annoncé : « *Les gens qui nous gouvernent, qui pensent qu'ils vont acheter l'apaisement au prix du déshonneur pour empêcher la guerre civile, ils vont récolter et le déshonneur et la guerre civile.* »

Un point de vue que partagent également les plus radicaux de l'extrême droite, à l'image du néonazi Boris Le Lay, réfugié au Japon, pour qui les habitants des banlieues sont forcément « *des envahisseurs afro-musulmans* » et les émeutes évidemment « *raciales* ».

La droite n'étant pas en reste, avec Bruno Retailleau, président des sénateurs Les Républicains, qui a soutenu que les jeunes des cités n'étaient pas des Français à part entière : « *Certes, ce sont des Français, mais ce sont des Français par leur identité et malheureusement, pour la deuxième et troisième générations, il y a comme une sorte de régression vers les origines ethniques* ».

Valérie Pécresse a même l'expression « Français de papier », expression ignoble créée de toutes pièces par l'extrême droite. De son côté, Éric Ciotti a déclaré : « *Il est hors de question que le droit du sol (...) s'applique pour ceux qui auront été condamnés dans ces émeutes* », appelant à une

« *déchéance de nationalité* » pour les binationaux « *condamnés* » en marge des émeutes.

Un appel unitaire qui prend date pour les mobilisations futures contre les violences policières, le racisme et les discriminations

Face à ces déclarations infâmes, il faut saluer la réaction des organisations syndicales, des associations et des partis politiques qui, à travers l'appel : « **Notre pays est en deuil et en colère.** » appellent à stopper et à riposter à cette contamination de la société par le racisme dont les artisans sont les politiciens d'extrême droite agréés par la connivence passive du gouvernement Macron.

Il nous faut aussi dénoncer, plus que jamais, les discriminations subies par les habitants des quartiers issus de l'immigration post-coloniale, alors « *qu'il ressort de toutes les études et données à la disposition du Défenseur des droits que les discriminations fondées sur l'origine restent massives en France et affectent la vie quotidienne et les parcours de millions d'individus, mettant en cause leurs trajectoires de vie et leurs droits les plus fondamentaux.* »



Notre pays est en deuil et en colère.

Notre pays est en deuil et en colère. Le meurtre de Nahel tué par un policier à bout portant à Nanterre, a mis à nu les effets de décennies de politiques publiques discriminatoires et sécuritaires ciblant notamment les quartiers populaires et la jeunesse qui y grandit et particulièrement les personnes racisées et précarisées. L'escalade des violences est une impasse et doit cesser. La conception essentiellement répressive de la police, et l'évolution législative de 2017 sur l'usage des armes de service, aggravent ce que la population vit et subit que ce soit en termes de discriminations et de pratiques racistes.

Les tensions entre population et police viennent de loin et s'inscrivent dans une histoire marquée d'injustices, de préjugés, de violences, de discriminations, de sexisme... et d'un racisme systémique qui traverse l'ensemble de la société et qui n'est toujours pas éradiqué.

Les habitant·es des quartiers concernés et notamment les femmes pallient bien souvent seul·es les carences en termes de services publics. C'est bien la régression de ceux-ci, l'école, les lieux de partage et de culture, sportifs, la poste, les administrations etc. et le recul du soutien de l'État au tissu associatif qui ont largement contribué à marginaliser ces quartiers et des territoires entiers bien au-delà, particulièrement dans les Outre-mer.

L'abandon de ces populations de quartier est aggravé par le contexte économique d'appauvrissement, d'inflation, de hausse des loyers, des prix l'énergie et la réforme de l'assurance chômage. Les inégalités sociales touchent particulièrement les enfants et les mères isolées. C'est ce que montrent les révoltes qui ont secoué les quartiers populaires depuis quelques jours en réaction à la tragédie de Nanterre.

En plus de décennies de dérives d'une politique du maintien de l'ordre, de lois sécuritaires (loi sécurité globale, loi séparatisme...) et de mesures d'exception, nous assistons depuis quelques jours à des pressions du gouvernement pour mettre en place une justice expéditive. Le prononcé de mises en détention préventives systématiques avec des peines de plus en plus lourdes n'est pas acceptable !

L'urgence n'est pas celle de la répression qui ne fera que renforcer l'extrême-droite et fera reculer une fois de plus les droits et libertés.

L'apaisement durable n'est possible que si le gouvernement prend les mesures nécessaires pour répondre à l'urgence de la situation et aux exigences des populations concernées.

L'ONU a critiqué à plusieurs reprises les politiques sécuritaires et les problèmes institutionnels de racisme en France, en particulier dans les forces de l'ordre.

Ce sont les discriminations qui sont un poison toxique qui décrédibilise l'idée même d'égalité et sème le désespoir.

L'extrême droite en fait son lit pour diviser toujours davantage la société. Nous dénonçons l'appel à la guerre civile contre les quartiers populaires et la qualification des personnes qui en sont issues de « nuisibles » par des syndicats de policiers.

Nous condamnons la constitution d'une cagnotte de soutien au policier qui a tué Nahel à l'initiative d'un membre de l'extrême droite et l'absence de toute action du gouvernement, mettant ainsi de l'huile sur le feu.

Tout est à repenser et construire. Il faut partir de bases nouvelles, créer des espaces de discussions larges et tirer les leçons des erreurs des politiques publiques depuis des décennies, en respectant les histoires, parcours, cultures et singularités dont se nourrit notre aspiration collective à l'égalité. Il est plus que temps d'écouter et de prendre en compte les demandes des habitant·es des quartiers populaires et en particulier sa jeunesse !

La situation nécessite que le gouvernement prenne ses responsabilités et apporte des réponses immédiates pour sortir de l'affrontement :

- abrogation de la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre ;
- une réforme en profondeur de la police, de ses techniques d'intervention et de son armement ;
- le remplacement de l'IGPN par un organisme indépendant de la hiérarchie policière et du pouvoir politique ;
- la création d'un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits et le renforcement des moyens de lutte contre le racisme, y compris dans la police.

Rien ne peut cependant se faire sans un autre partage des richesses, sans lutter contre les inégalités sociales. Rien ne peut se faire sans la lutte contre la pauvreté et la précarité, aggravées par le dérèglement climatique, la hausse des loyers et des charges, et sans le renforcement des services publics et de l'éducation populaire. C'est à ces chantiers que le gouvernement devrait s'attaquer au lieu de mener des politiques publiques régressives qui font le lit de l'extrême droite.

Nos organisations syndicales, associations, collectifs, comités et partis politiques sont mobilisés pour le maintien des libertés publiques et individuelles.

Dans l'immédiat, nous appelons à rejoindre tous les rassemblements et marches autour de ces revendications, partout dans le pays à partir du mercredi 5 juillet, à l'exemple de la marche organisée par le Comité Vérité et Justice pour Adama, à Beaumont-sur-Oise, et de celle de la Coordination Nationale contre les violences policières du 15 juillet.

Nous appelons à des marches citoyennes le samedi 8 juillet dans toute la France et les territoires ultra-marins.

Nous construirons ensemble les suites de ces mobilisations.

Syndicats : CGT, CNT-Solidarité Ouvrière, Fédération Syndicale Étudiante (FSE), FSU, Solidaires Étudiant-e-s, Syndicat des Avocats de France, UNEF le syndicat étudiant Union, Syndicale Solidaires, Union Étudiante,

Associations : 350.org, Adelphi'Cité, Amnesty International France, Alternatiba, Alternatiba Paris, Les Amis de la Terre France, ANV-COP21, ATTAC France, Bagagérie, Conscience, Coudes à Coudes, DAL Droit au Logement, La Fabrique Décoloniale, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigrés-e-s), Fédération Nationale de la Libre Pensée, Fédération nationale des maisons des potes, Femmes Égalité, Fondation Copernic, Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigré-es), Greenpeace France, Jeune Garde Antifasciste, LDH (Ligue des droits de l'Homme), Memorial 98, Observatoire nationale de l'extrême-droite, Organisation de Solidarité Trans (OST), Planning familial, Réseau d'Actions contre l'Antisémitisme et tous les racismes-RAAR, REVES Jeunes, SOS Racisme,

Collectifs : Alliances et Convergences, Assemblée des Gilets Jaunes de Lyon & Environs, Colère Légitime, Collectif civgTENON, Collectif des Écoles de Marseille (le CeM), Collectif national pour les Droits des Femmes, Collectif Nouvelle Vague, Collectif Vérité et Justice pour Safyatou, Salif et Ilan, Collective des mères isolées, Comité des Soulèvements de la Terre Sud-Essonne, Comité Local de Soutien aux Soulèvements de la Terre Aude, Comité Soulèvement Bas-Vivarais, Comité les Soulèvements de la Terre Lyon et environs, Comité local de soutien aux Soulèvements de la Terre Villefranche, Comité local de soutien aux Soulèvements de la Terre Romans-sur-Isère, Comité nîmois de soutien aux Soulèvements de la Terre, Comité de soutien à Moussé Blé, Comité justice et vérité pour Mahamadou, Comité Les Lichens Ardéchois, Comité Vérité et Justice pour Adama, Coordination des comités pour la défense des quartiers populaires, Démocra'psy, Dernière Rénovation, En Gare, Justice pour Othmane, La Révolution est en marche, La Terre se soulève en Corrèze, Le Peuple Uni, Les Soulèvements de la Terre - comité Île-de-France, Les Soulèvements de l'Entre2Mers (33), Lyon en lutte, Lyon Insurrection, Nîmes Révoltée, Réseau GBM, Rejoignons-nous, Collectif du 5 novembre - Noailles en colère (Marseille), Syndicat des quartiers populaires de Marseille, Collectif Justice pour Claude Jean-Pierre, Youth for Climate IDF,

Organisations politiques : ENSEMBLE! – Mouvement pour une Alternative de Gauche, Écologiste et Solidaire, Europe Écologie Les Verts (EELV), La France insoumise (LFI), Front Uni des Immigrations et des quartiers populaires (FUIQP), Gauche Écosocialiste (GES), Génération.s (G.s), Nouveau parti anticapitaliste (NPA), Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF), Parti de Gauche (PG), Pour une Écologie Populaire et Sociale (PEPS), Parti Ouvrier Indépendant (POI) Réseau Bastille, Révolution Écologique pour le Vivant (REV), Union communiste libertaire (UCL),



FASCISATION DE SYNDICATS POLICIERS

NON, CES « SYNDICALISTES » NE SONT PAS DES CAMARADES !

5 juillet 2023

Depuis le meurtre par un policier du jeune Nahel à Nanterre le 27 juin 2023, le gouvernement sévit dans le pays à coup de sorties de plus en plus abjectes et autoritaires, tout cela accompagné par une extrême droite totalement débridée, en parole comme en actes, avec les attaques de plusieurs milices fascistes. Une frange importante du syndicalisme policier dans ce contexte montre le visage d'un extrémisme complètement assumé, qui ne doit pas être toléré.

On connaissait depuis longtemps les syndicats policiers assurément fascistes comme la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police (FPIP) ou plus récemment France Police - policiers en colère. Ce dernier s'est par exemple empressé de salir la victime et de blâmer ses parents pour soutenir et remercier le meurtrier. Ce que l'on attendait un peu moins, c'était le communiqué d'Alliance Police et de l'UNSA police (dont la coalition a recueilli plus de 49% des voix aux élections professionnelles de 2022) appelant de manière à peine dissimulée à une guerre civile contre les quartiers populaires, les désignant comme « hordes », « nuisibles ». Le communiqué qui se termine par la menace : « *Aujourd'hui, les policiers sont au combat car nous sommes en guerre. Demain, nous serons en résistance et le gouvernement devra en prendre conscience.* » n'est pas sans rappeler la tribune des généraux factieux à la retraites parue en 2021.

La dérive fascisante d'Alliance Police n'est pas d'hier. En effet, après avoir pourtant appelé à faire battre Marine Le Pen en 2017, le syndicat policier n'a cessé de sombrer dans la peste brune. En 2022 il ne donne plus de consigne de vote, sachant très bien que la police fait partie du premier électorat du FN/RN. Alliance avait même reçu Marine Le Pen et Éric Zemmour à sa tribune pendant la campagne présidentielle de 2022 pour avancer leurs propositions toujours plus sécuritaires. « *Le problème de la police, c'est la justice !* » avait déjà tonné en 2021 Fabien Vanhemelryck, secrétaire général du syndicat, devant l'Assemblée nationale et un parterre de policiers ainsi que de personnalités de droite et d'extrême droite.

En tant qu'antifascistes, l'état de la police nous préoccupe grandement. Ce genre d'appel ne peut pas ne pas refléter l'état d'esprit des forces de l'ordre, dont la politisation à l'extrême droite est de plus en plus importante, extrême et assumée. Récemment on a même pu voir des brigades de police accompagnées par des milices fascistes pour réprimer les révoltes dans les quartiers populaires. L'idée même de république est directement menacée par ce genre de pratique, cela nous incite fortement à redoubler de volonté et d'organisation dans notre combat antifasciste.

Ce qu'il y a aussi d'inquiétant pour nous syndicalistes, c'est que l'UNSA Police et Alliance Police sont confédérées, respectivement à l'UNSA et la CFE-CGC, qui participaient notamment cette année à l'intersyndicale contre la réforme des retraites. Alors en effet, les directions de ces organisations ont très vite décrié le communiqué outrancier, mais il est impossible d'en rester là. Ce genre de propos n'a en effet rien à faire dans nos organisations syndicales et des mesures fortes doivent être mises en place.

Plus que jamais, syndicalistes donc antifascistes, VISA appelle tous les travailleurs et toutes les travailleuses à rejoindre le combat antifasciste, à dénoncer la fascisation de ces syndicats de police, et à des mesures appropriées contre ces derniers dans leurs organisations respectives.

assovisabis@gmail.com

www.visa-isa.org

**L'IMPOSTURE SOCIALE
DU FN/RN
DÉMASQUÉE
PAR SES VOTES**

14.

L'IMPOSTURE SOCIALE DU FN/RN DÉMASQUÉE PAR SES VOTES

14. Chapitre

Contre l'augmentation du SMIC à 1 500 €,
Contre l'indexation des salaires sur l'inflation,
Contre l'encadrement des salaires,
Contre le blocage des prix sur les produits de première nécessité,
Contre la gratuité des premiers mètres cubes d'eau,
Contre la gratuité des cantines et des fournitures scolaires pour les plus modestes,
Contre la revalorisation des petites retraites,
Contre la garantie d'autonomie à 1 063 €,
Contre le gel des prix des loyers,
Contre l'augmentation des hébergements d'urgence,
Contre le rétablissement de l'ISF,
Contre la taxe sur les super profits,
Contre la taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros,
Contre l'augmentation de la TVA sur les produits de luxe,
Contre le recrutement de sapeurs-pompiers et la revalorisation de leurs salaires,
Contre un milliard d'euros pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour la fin des droits au chômage après abandon de poste,
Pour l'arrêt des allocations chômage en cas de refus d'un CDI à la fin d'un CDD,
Pour la réduction des droits au chômage des étrangers hors union européenne,
Pour l'interdiction de la présence d'étrangers au sein des IRP,
Pour la limitation du droit de vote des travailleurs précaires aux élections professionnelles,
Pour la hausse de la défiscalisation des heures supplémentaires,
Pour la suppression de la redevance audiovisuelle,
Pour l'exclusion de l'achat de mangas avec le pass Culture

LIENS VERS DES SITES INTERNET MILITANTS ANTIFASCISTES

SOLIDAIRES

<https://solidaires.org/Riposte-syndicale-face-a-l-extreme-droite>



CGT

<https://www.cgt.fr/terms/extreme-droite>



FSU

<https://fsu.fr/category/la-federation/les-dossiers/droits-et-libertes/>



LA HORDE

<https://lahorde.samizdat.net/>



QUESTIONS DE CLASSES

<https://www.questionsdeclasses.org/>



DEBUNKERS

<https://www.debunkersdehoax.org/>



DROITS DES FEMMES CONTRE LES EXTRÊMES DROITES

<http://www.droitsfemmescontreextremesdroites.org/>



ÉDITIONS SYLLEPSE

https://www.syllepse.net/mauvais-temps-_r_66.html

